Parlement européen
2024-2029

Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne

2025/2070(INI)

22.10.2025

AMENDEMENTS
901 - 1200

Projet de rapport
Borja Giménez Larraz
(PE772.037v01-00)

Crise du logement dans l'Union européenne, dans le but de proposer des solutions pour un logement décent, durable et abordable
(2025/2070(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 901
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à ***prévenir et à*** combattre ***toute forme d'occupation illégale*** de logements, ***en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité***; ***demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre*** le droit de propriété ***et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens***;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à combattre ***et à enrayer l'occupation*** de logements, ***garantissant*** le droit de propriété ***et la sécurité juridique du propriétaire***;

Or. es

Amendement 902
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et ***d'en hériter***; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union ***visant à prévenir et à***	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et ***de les léguer***; ***rappelle que les personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes ont droit à une aide***

combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; ***demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;***

au logement et plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union ***pour consacrer ces droits***;

Or. en

Amendement 903
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter***;*** plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme ***d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité***; demande la création d'un registre européen des ***occupations*** illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres ***et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité***; juge essentiel de défendre le	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter***, en le subordonnant toujours à l'intérêt commun et aux droits fondamentaux; souligne que le droit de propriété doit être équilibré avec le droit au logement, tel qu'il est inscrit à l'article 34 de la charte des droits fondamentaux; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la propriété privée ne devienne pas un vecteur de spéculation ou d'exclusion, et à privilégier la fonction sociale du logement par rapport à sa valeur purement financière; rappelle que le logement est un droit fondamental***

droit ***de*** propriété ***et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens***;	***auquel tout être humain a droit;*** plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme ***d'expulsion directe ou indirecte par les propriétaires bailleurs à l'encontre de leurs locataires***; demande la création d'un registre européen des ***propriétaires bailleurs ou propriétaires ayant procédé à des expulsions*** illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres; juge essentiel de défendre le droit ***au logement pour tous et à la*** propriété;

Or. en

Amendement 904
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; ***demande la création d'un registre européen des occupations illégales*** afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; ***propose un cadre de coopération volontaire permettant aux États membres d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de lutte contre l'occupation illégale de logements*** afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre

des biens;

l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***souligne que la sauvegarde des biens privés doit rester une priorité politique; relève que l'occupation sans titre légal et l'occupation en lien avec la criminalité ne peuvent être confondues avec les politiques de logement social ou traitées comme une option de logement légitime;***

Or. en

Amendement 905
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; ***invite la Commission à proposer des lignes directrices au niveau de l'Union pour renforcer les droits de propriété, accélérer les procédures d'expulsion des occupants illégaux et proposer des sanctions minimales, en vue de garantir une réponse cohérente et***

efficace dans tous les États membres et d'améliorer la prévention de la criminalité organisée; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 906
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle ***que les citoyens de l'Union ont*** le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et ***d'en hériter***; ***plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération*** des biens;	12. ***regrette vivement la dégradation et l'humiliation subies par les ménages vulnérables, qui sont expulsés ou survivent aux expulsions grâce à un «bouclier social», et qui sont constamment attaqués en tant que «squatteurs»; souligne que la situation de besoin très grave dans laquelle se trouvent ces ménages vulnérables découle d'un modèle urbain extractiviste et antisocial, qui doit être rapidement inversé grâce à un ensemble de mesures structurelles ciblées;*** rappelle ***qu'en vertu de l'article 17 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, toute personne a*** le droit de jouir de la propriété des biens ***qu'elle a*** acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et ***de les léguer, que nul ne peut être privé de sa propriété, sauf dans l'intérêt public, dans des cas et conditions prévus par la loi et moyennant une juste indemnité versée en temps utile pour sa perte, et que l'usage*** des biens ***peut être réglementé par la loi dans la mesure nécessaire à l'intérêt général***;

Or. en

Amendement 907
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de ***jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations*** entre ***les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens***;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de ***détenir des biens et le droit à un logement adéquat; souligne que la politique du logement doit trouver un juste équilibre*** entre ***la protection des droits des propriétaires et la protection des locataires et des ménages vulnérables contre l'expulsion et le sans-abrisme; souligne que la lutte contre l'inoccupation, la spéculation et l'abandon est essentielle pour restaurer la fonction sociale du logement***;

Or. en

Amendement 908
Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des

biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques ***coordonnées au niveau de l'Union*** visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; ***demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité***; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. nl

Amendement 909
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de

données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***invite les États membres à adopter des mesures efficaces contre l'occupation illégale de biens afin de garantir que les décisions judiciaires d'expulsion soient exécutées en temps opportun, de manière à préserver l'état de droit et les droits de propriété individuels;***

Or. en

Amendement 910
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre

l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***demande aux États membres d'adopter des mesures plus strictes pour protéger les propriétaires, y compris des procédures d'expulsion plus rapides à l'égard des occupants illégaux ainsi qu'une indemnisation adéquate des bailleurs touchés par les occupations illégales;***

Or. en

Amendement 911
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***considère que le fait que les propriétaires puissent légalement reprendre le contrôle de leur***

logement n'est pas seulement une question d'équité et de justice, mais est également essentiel pour maintenir la confiance des investisseurs et l'offre locative;

Or. en

Amendement 912
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité***; souligne avec force la nécessité d'une sécurité juridique sur le marché du logement et met en garde contre les pratiques qui sapent les droits de propriété et érodent la confiance dans l'investissement privé à long terme***; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 913
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; ***demande des réponses coordonnées de la part des services sociaux pour résoudre les conflits entre locataires et propriétaires et empêcher une aggravation de la vulnérabilité des parties concernées;*** juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 914

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; ***considère que la responsabilité de protéger les familles vulnérables, en particulier les enfants, incombe aux autorités publiques;*** juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 915
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité*;* demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité***, en particulier pour protéger les petits propriétaires vulnérables qui dépendent des revenus locatifs pour leur subsistance, tels que les retraités et*** demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 916
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre

toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***souligne qu'un marché locatif sain nécessite une sécurité juridique tant pour les locataires que pour les propriétaires bailleurs;***

Or. en

Amendement 917
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales***, comparable au système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS),*** afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en

l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. es

Amendement 918
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; ***souligne la vulnérabilité des petits propriétaires dans ces circonstances;*** juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 919
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter ***en vertu de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en

Amendement 920
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, ***en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens***;	12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, ***tant par le phénomène de l'occupation sans titre légal que par celui des locataires qui cessent systématiquement de payer leur loyer***;

Or. en

Amendement 921
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. réaffirme que la protection de la propriété privée et de la sécurité des citoyens est une pierre angulaire de l'état de droit et une condition préalable à la cohésion sociale; souligne que l'occupation illégale de logements, au-delà de la violation du droit de propriété, génère de l'insécurité, de la dégradation urbaine et des tensions sociales; invite les États membres à garantir des procédures

rapides et efficaces pour la récupération des biens illégalement occupés, afin de renforcer la protection des victimes de tels actes; relève en outre que le respect de la propriété privée est incompatible avec toute tentative de légitimer ou de justifier politiquement les occupations illégales de logements;

Or. en

Amendement 922
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que le droit à un logement convenable est inscrit dans le droit international à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et à l'article 11, paragraphe 1, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966; note en outre que l'article 34, paragraphe 3, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dispose que les citoyens de l'Union ont droit à une aide sociale et à une aide au logement; affirme que le droit à la propriété privée ne doit pas l'emporter sur le droit à un logement sûr et décent;

Or. en

Amendement 923
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite instamment les États membres à établir des contrats de location à durée indéterminée ou illimitée comme forme standard de contrat de location, afin de garantir la sécurité d'occupation pour chaque locataire; demande aux États membres de respecter les droits des locataires et de garantir la transparence des contrats de location en obligeant les plateformes de location en ligne à fournir le coût moyen des loyers dans la région et à publier le loyer payé par les locataires précédents afin de contester les clauses abusives et de lutter contre les loyers exorbitants;

Or. en

Amendement 924
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à élaborer une stratégie européenne sur le droit au logement, qui fixe des objectifs contraignants visant à réduire la précarité en matière de logement, à accroître le parc de logements sociaux et à créer un fonds européen spécifique pour le logement social et abordable; souligne que le logement doit constituer un pilier central du socle européen des droits sociaux;

Or. el

Amendement 925
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. considère que l'«aporophobie» et les discours qui criminalisent et ciblent les sans-abri devraient être considérés comme des crimes de haine; demande à la Commission de reconnaître l'«aporophobie» comme une forme de criminalisation des sans-abri et des personnes démunies dans la future stratégie européenne de lutte contre la pauvreté;

Or. en

Amendement 926
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite les États membres à surveiller et à rendre publiques les acquisitions massives de biens immobiliers résidentiels par des non-résidents et des fonds d'investissement, afin de freiner la spéculation et de protéger l'accessibilité financière au niveau local;

Or. en

Amendement 927
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite la Commission et les États membres à redoubler d'efforts pour défendre l'égalité et la non-discrimination dans le secteur du logement, en améliorant leur action sur l'application correcte de la législation européenne existante contre toute forme de discrimination, ainsi que par l'échange de bonnes pratiques; invite la Commission et les États membres à poursuivre leur travail en vue de l'adoption de la proposition de directive horizontale anti-discrimination de 2008, étant donné qu'elle contient des dispositions essentielles visant à garantir la protection des personnes contre la discrimination dans le secteur du logement;

Or. en

Amendement 928
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite les États membres à adopter des mesures restreignant l'achat de propriétés résidentielles par des non-résidents, des investisseurs étrangers ou des acteurs spéculatifs, le cas échéant, afin de protéger l'accessibilité financière du logement et de garantir l'accès des populations locales; demande à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de ces mesures, notamment par des orientations, l'échange de bonnes pratiques et la suppression des obstacles juridiques ou

administratifs au niveau de l'Union qui pourraient entraver ces politiques;

Or. en

Amendement 929
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite instamment les États membres à proposer des modes de règlement des litiges juridiques à bas seuil et des mécanismes de prévention des expulsions;

Or. en

Amendement 930
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. soutient la reconnaissance institutionnelle des syndicats de locataires et d'autres acteurs de la société civile organisés dans le domaine du logement en tant qu'acteurs clés de la politique du logement, y compris dans les négociations sur la fixation des loyers, les processus d'urbanisme et la réforme de la législation sur le logement; met en évidence les meilleures pratiques existantes à exploiter dans l'Union, dans le cadre desquelles les syndicats de locataires jouent un rôle central dans les négociations des loyers au niveau

municipal et dans la consultation politique nationale, afin de renforcer la représentation des locataires, la démocratie du logement ainsi que le dialogue social; souligne la nécessité d'assurer la participation directe des locataires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de logement;

Or. en

Amendement 931
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite les États membres à mettre en place des registres de propriétaires bailleurs afin de contrôler et de réglementer le secteur locatif privé, en veillant à ce que seuls les propriétaires bailleurs possédant l'honorabilité et les compétences requises puissent exercer leur activité et en améliorant les normes de logement pour les locataires; souligne que cet enregistrement permet aux autorités locales de détecter et de cibler les propriétaires bailleurs qui ne respectent pas les exigences légales en matière d'état, de gestion et de sécurité des biens, améliorant ainsi la qualité globale des logements locatifs privés;

Or. en

Amendement 932
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite la Commission à renforcer la protection des locataires en introduisant des contrats de location à long terme;

Or. en

Amendement 933
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. condamne fermement la persistance des pratiques des marchands de sommeil dans toute l'Europe, dans le cadre desquelles les locataires - souvent en situation de vulnérabilité - sont contraints de vivre dans des logements non décents, dangereux ou insalubres, tout en étant soumis à des loyers abusifs et à des arrangements juridiques précaires; invite les États membres à adopter une approche de tolérance zéro à l'égard des marchands de sommeil, y compris en recourant à des sanctions extrajudiciaires, telles que des sanctions administratives, des amendes ou des interdictions de louer et, lorsque celles-ci s'avèrent inefficaces, à appliquer des mécanismes de responsabilité civile; estime qu'en cas de violations répétées ou aggravées, des poursuites pénales devraient également être engagées;

Or. en

Amendement 934
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. invite la Commission à interdire les expulsions forcées dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 935
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Locations de logements de courte durée

Or. en

Amendement 936
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. invite instamment la Commission à élaborer des lignes directrices communes pour des contrats de location équitables et transparents, garantissant le plein respect des droits des locataires, des normes d'habitabilité, de la

transparence des loyers et de la sécurité juridique, en mettant l'accent en priorité sur les locataires à faibles revenus, sans papiers ou marginalisés; demande l'introduction, au niveau de l'Union, de dispositions permettant aux États membres, notamment aux autorités locales, d'intervenir rapidement en cas de logement insalubre, notamment au moyen de procédures extrajudiciaires, de services de médiation en matière de logement, de sanctions administratives correctives ou, le cas échéant, de mécanismes autorisant les locataires à effectuer eux-mêmes les réparations essentielles, avec l'aide ou le remboursement des autorités publiques ou des propriétaires bailleurs; souligne l'importance d'assurer une participation significative des locataires et des syndicats de locataires à l'élaboration de ces lignes directrices et dispositions;

Or. en

Amendement 937
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. rappelle que la Cour de justice, dans son arrêt Cali Apartments (affaires jointes C-724/18 et C-727/18)[1 bis], a précisé que les États membres peuvent imposer des restrictions à l'accès au marché des services de location à court terme pour protéger des objectifs d'intérêt public, y compris l'accessibilité financière du logement, en imposant des restrictions justifiées, proportionnées et non discriminatoires;

[1 bis] ***JO C 35 du 28.1.2019.***

Or. en

Amendement 938
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Hanna Gedin, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. rappelle que l'objectif premier du logement locatif est de fournir des habitations; souligne que l'Union doit encourager les États membres à adopter des lois qui découragent la propriété de logements locatifs pour des raisons purement spéculatives;

Or. en

Amendement 939
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. exhorte la Commission européenne à tenir son engagement de proposer sans délai une initiative législative réglementant le secteur de la location de logements de courte durée; demande que cette nouvelle législation établisse une définition claire et uniforme des différentes catégories d'hôtes, des mesures proportionnelles que les États membres peuvent imposer aux niveaux

national, régional ou local selon ce qui est le plus approprié dans les zones où la pression immobilière est importante, telles que les plafonds de nuit, les régimes d'autorisation, les compensations et les restrictions de zonage, ainsi que des normes solides en matière de sécurité, de qualité et de protection des consommateurs, y compris des dispositions antidiscriminatoires; demande en outre que les autorités nationales, régionales et locales soient dotées d'outils d'application adaptés, efficaces et flexibles;

Or. en

Amendement 940
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Répondre à des besoins spécifiques en matière de main-d'œuvre***: attirer*** les talents et ***favoriser*** l'innovation	***Garantir des emplois de qualité, répondre*** à des besoins spécifiques en matière de main-d'œuvre***, encourager*** les talents et ***promouvoir*** l'innovation ***durable***

Or. en

Amendement 941
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Répondre à des besoins spécifiques en matière de main-d'œuvre: attirer les talents ***et favoriser l'innovation***	***Augmenter l'offre de travailleurs qualifiés***: attirer les talents***, investir dans les compétences et améliorer les***

conditions de travail

Or. en

Amendement 942
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Répondre à des besoins spécifiques en matière de main-d'œuvre***: attirer les talents et favoriser l'innovation***	***Améliorer la protection des droits du travail et répondre*** à des besoins spécifiques en matière de main-d'œuvre ***dans le secteur de la construction***

Or. en

Amendement 943
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septies. souligne que, dans le cadre de la future stratégie européenne pour la construction de logements, il est de la plus haute importance de mieux s'attaquer aux pénuries de compétences pour garantir la disponibilité des travailleurs qualifiés nécessaires afin d'améliorer l'efficacité et les performances environnementales du secteur de la construction; insiste sur l'importance de renforcer la législation européenne et d'assurer la mise en œuvre effective de la législation existante afin d'améliorer la protection des droits du travail, notamment en ce qui concerne une meilleure rémunération dans le secteur de la construction, des conditions de travail sûres, y compris par l'introduction de règles contraignantes de

l'Union sur les températures maximales de travail afin de protéger les travailleurs du stress thermique et de garantir des périodes de repos adéquates, l'accès à l'ombre et à l'eau, et le droit de suspendre le travail en extérieur lorsque les températures dépassent les seuils de sécurité, étant donné que ce secteur fait l'objet d'une exploitation importante, en particulier à l'encontre des travailleurs mobiles, transfrontaliers et des pays tiers; demande une réglementation efficace de la sous-traitance et l'introduction de critères d'attribution sociaux dans les règles des marchés publics, car l'argent public ne doit aller qu'aux entreprises qui offrent des conditions de travail de haute qualité, conformes à la législation en vigueur et qui respectent les limites planétaires, et non à l'offre la moins chère si la réduction des coûts est due à la détérioration des conditions de travail et des normes environnementales; estime en outre que la stratégie européenne pour la construction de logements devrait explicitement souligner que les règles relatives aux marchés publics doivent également interdire strictement l'attribution de marchés à des entreprises de construction qui ont été condamnées pour corruption ou violation des droits de l'homme, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union;

Or. en

Amendement 944
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-	13. s'inquiète du manque de main-

d'œuvre ***et de compétitivité*** dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) ***des jeunes***, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels ***de leurs*** travailleurs;	d'œuvre dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; ***demande que le plan européen pour des logements abordables soit relié à la feuille de route de l'Union pour des emplois de qualité; souligne que la résolution des pénuries de main-d'œuvre devrait aller de pair avec l'amélioration de la qualité des emplois; insiste donc sur la nécessité de garantir des salaires équitables, des emplois stables et des conditions de travail sûres, notamment au moyen d'une réglementation plus stricte et d'une limitation des pratiques de sous-traitance; note l'importance de garantir le droit à une formation rémunérée pendant les heures de travail, en mettant particulièrement l'accent sur les compétences numériques, écologiques et émergentes pertinentes pour le secteur de la construction et de la rénovation, afin de soutenir à la fois le développement professionnel des travailleurs et la compétitivité du secteur;*** encourage les ***autorités publiques et les*** entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) ***et les apprentissages***, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels ***des*** travailleurs ***dans ces secteurs en coopération étroite avec les partenaires sociaux***;
	Or. en

Amendement 945
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. s’inquiète du manque de main-d’œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l’enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l’apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	13. s’inquiète du manque de main-d’œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l’enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l’apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs; ***souligne que la priorité doit être donnée à la formation et à l’emploi des travailleurs nationaux et des citoyens des États membres, en mettant particulièrement l’accent sur l’apprentissage et les parcours professionnels pour les jeunes; reconnaît toutefois la contribution importante des travailleurs légalement employés originaires de pays partenaires, en particulier de l’Ukraine, au secteur de la construction dans plusieurs États membres; souligne que la réponse aux pénuries de main-d’œuvre ne peut reposer sur l’immigration clandestine en provenance de pays tiers, mais doit se concentrer sur la mobilisation des talents locaux, la requalification des chômeurs, la promotion de l’artisanat traditionnel et la garantie de conditions équitables pour les travailleurs immigrés légaux;***
	Or. en

Amendement 946
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s’inquiète du manque de main-d’œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de	13. s’inquiète du manque de main-d’œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de

travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs; ***invite les États membres à encourager ce processus par des mesures d'incitation en faveur des programmes d'apprentissage et des programmes de soutien à la reconversion et au perfectionnement professionnels; demande à la Commission de faciliter la mobilité au sein de l'Union, par des initiatives visant à renforcer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et à ouvrir le marché du travail de l'Union aux travailleurs qualifiés des pays tiers, notamment au moyen du réservoir européen de talents;***

Or. en

Amendement 947
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement

professionnels de leurs travailleurs;	professionnels de leurs travailleurs; ***invite les États membres à utiliser les programmes de l'Union, y compris par l'intermédiaire du Fonds social européen Plus (FSE+), sur la reconversion et le perfectionnement professionnels pour remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés dans les secteurs de la construction et de la rénovation, en particulier dans les domaines clés liés à la construction durable et à la rénovation économe en énergie;***

Or. en

Amendement 948
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs; ***souligne qu'il importe de lancer des programmes spécifiques de reclassement et de recyclage afin de doter les travailleurs des connaissances nécessaires en matière de construction économe en énergie, de rénovation de logements durables et de nouvelles technologies de construction;***

Or. en

Amendement 949
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes ***européens, plutôt que de recourir systématiquement au recrutement d'une main-d'oeuvre étrangère ou détachée tirant les niveaux de salaire à la baisse***, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;

Or. fr

Amendement 950
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir

davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes ***Européens***, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs***, plutôt qu'à recourir systématiquement au recrutement de travailleurs étrangers ou détachés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les niveaux de salaire***;

Or. en

Amendement 951
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels ***de leurs*** travailleurs;	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les ***États membres et les*** entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels ***des*** travailleurs***, en mettant l'accent sur la construction et la rénovation économes en énergie, les nouveaux matériaux de construction durables et les solutions numériques***;

Or. en

Amendement 952
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs; ***demande la mise en place de programmes de formation professionnelle et d'apprentissage sur les méthodes modernes de construction;***

Or. en

Amendement 953
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage ***les États membres et*** les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes ***dans les métiers techniques et les profils liés au secteur de la construction***, de même que dans l'apprentissage tout au

professionnels ***de leurs*** travailleurs;	long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels ***des*** travailleurs;

Or. en

Amendement 954
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés ***et de connaissances obligatoires en matière de normes d'accessibilité***; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;

Or. en

Amendement 955
Martin Hojsík, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la	13. s'inquiète du manque de main-d'œuvre et de compétitivité dont souffrent les secteurs de la construction et de la

rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;	rénovation, ainsi que de la pénurie de travailleurs qualifiés; encourage ***les États membres et*** les entreprises de construction à investir davantage dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des jeunes, de même que dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de leurs travailleurs;

Or. en

Amendement 956
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande la mobilisation de fonds européens tels que le FSE+ pour soutenir le développement des compétences dans les secteurs de la construction et de la rénovation; souligne que l'amélioration des salaires, des contrats, des normes en matière de santé et de sécurité et la stabilité de l'emploi sont nécessaires pour rendre ces secteurs plus attrayants; demande une action de l'Union et des États membres pour améliorer les droits de négociation collective des travailleurs dans les secteurs de la construction et de la rénovation;

Or. en

Amendement 957
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que la crise du logement ne peut être résolue sans une main-d'œuvre pleinement formée et mobile dans le secteur de la construction; invite donc la Commission à créer un cadre de reconnaissance mutuelle des compétences et des certifications en matière de construction dans l'ensemble de l'Union afin de permettre aux travailleurs d'exercer leur profession à l'étranger et de garantir une mobilité transfrontalière équitable de la main-d'œuvre avec une charge administrative minimale;

Or. en

Amendement 958
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que les chaînes de sous-traitance sont particulièrement répandues dans le secteur de la construction, ce qui affaiblit la protection de l'environnement et des travailleurs; relève que la réduction de la bureaucratie peut aggraver la situation; demande un engagement fort pour assurer une protection efficace de l'environnement et des travailleurs dans le secteur de la construction;

Or. en

Amendement 959
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne la nécessité de développer l'enseignement et la formation professionnels dans le secteur de la construction, y compris les compétences en matière de construction de maisons modulaires, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre; demande d'élargir l'accès à la spécialisation professionnelle dans les régions à faible production dans le secteur de la construction;

Or. en

Amendement 960
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs***[28]***, et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; ***invite instamment les États membres à***	14. ***rappelle que le secteur de la construction emploie environ 13 millions de travailleurs dans 3 millions d'entreprises dans l'Union et qu'il est particulièrement touché par la mobilité de la main-d'œuvre, avec un nombre élevé de travailleurs détachés, comme le souligne l'Autorité européenne du travail (AET)[1 bis];*** invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de

recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;

graves pénuries de main-d'œuvre; ***souligne la nécessité de garantir une mobilité équitable, l'égalité des droits, des conditions de travail décentes et l'accès à la formation pour tous les travailleurs mobiles; rappelle le rôle crucial des marchés publics dans le secteur de la construction, qui représentent une part substantielle de l'activité du secteur, et invite la Commission, dans sa prochaine révision de la directive sur les marchés publics, à intégrer des mesures de conditionnalité sociale, notamment en limitant les niveaux de sous-traitance, en établissant un régime clair de responsabilité conjointe et solidaire, et en garantissant la transparence concernant les sous-traitants et l'étendue des travaux sous-traités;*** salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs, et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; ***souligne que la mobilité de la main-d'œuvre doit s'accompagner d'une forte protection des travailleurs mobiles, avec des salaires équitables, un traitement égal, un logement décent pour les*** travailleurs ***mobiles et des inspections du travail strictes pour garantir le respect des droits des travailleurs***; ***souligne la nécessité de renforcer l'AET en la dotant de ressources adéquates et de véritables pouvoirs d'exécution afin de garantir les droits des travailleurs mobiles, y compris les ressortissants de pays tiers, dans l'ensemble de l'Union;***

[1 bis] Autorité européenne du travail, «EU for Fair Construction» (L'Union pour une construction équitable), site web de l'Autorité européenne du travail, octobre 2023.

[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la

Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 961
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs; ***souligne que la protection des travailleurs nationaux et des conditions équitables pour les citoyens de l'Union doivent primer sur l'afflux illimité de main-d'œuvre bon marché en provenance de l'étranger; met en évidence la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché du travail, en empêchant la concurrence déloyale et le dumping social;***
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les

travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 962
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de ***venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre***; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de ***promouvoir les opportunités transfrontalières pour les travailleurs qualifiés***; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs; ***accueille favorablement la proposition de la Commission relative à une initiative sur la portabilité des compétences visant à améliorer la portabilité des compétences et des qualifications dans l'Union, indépendamment du lieu où elles ont été acquises, dans le cadre de l'union des compétences;***
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les

travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 963
Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; ***salue la proposition de*** la Commission ***relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28] , et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement;*** invite ***instamment*** les États membres ***à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs***;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; ***souligne que les pénuries sur le marché du travail dans le secteur de la construction doivent être résolues en priorité par la formation des jeunes et des chômeurs locaux, plutôt que par le recours à une main-d'œuvre migrante supplémentaire; invite*** la Commission ***à soutenir les États membres dans leurs programmes nationaux de formation; souligne que les pénuries sur le marché du travail dans les secteurs de la construction et de la rénovation doivent être résolues en priorité par la formation des jeunes et des chômeurs locaux, plutôt que par le recours à une main-d'œuvre migrante supplémentaire;*** invite ***la Commission à élaborer une politique visant à aider*** les États membres ***à renforcer les formations nationales plutôt qu'à promouvoir la migration de la main-d'œuvre***;

[28] Commission européenne, «Une

nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. nl

Amendement 964
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre***; invite la Commission à examiner la nécessité de réviser la directive sur les qualifications professionnelles (2005/36/CE) afin d'améliorer la reconnaissance mutuelle des qualifications dans le secteur***; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;
[28] Commission européenne, «Une nouvelle	[28] Commission européenne, «Une nouvelle

plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 965
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs; ***estime qu'il est essentiel que les qualifications et la législation nationale du travail dans le secteur de la construction n'entravent pas les efforts visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre à long terme dans les États membres;***
[28] Commission européenne, «Une nouvelle	[28] Commission européenne, «Une nouvelle

plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 966
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs; ***souligne la nécessité de reconnaître et de valider les qualifications professionnelles dans l'ensemble de l'Union, dans le cadre de la stratégie européenne pour la construction de logements;***
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les

travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 967
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. ***invite la Commission et les États membres à stimuler la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction afin de remédier aux pénuries de compétences;*** invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la

Commission européenne, novembre 2024.

Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 968
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs; ***plaide pour l'inclusion d'experts du secteur de la construction dans le réservoir européen de talents, en ciblant particulièrement les besoins en main-d'œuvre;***
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 969
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; salue la proposition de la Commission relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit négociée et mise en œuvre rapidement; invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs; ***souligne la nécessité d'accélérer l'apprentissage dans le secteur de la construction via une formation modulaire et en alternance;***
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 970

Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; ***salue la*** proposition ***de la Commission*** relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit ***négociée et mise en œuvre*** rapidement; ***invite instamment les États membres à recourir au formulaire électronique commun facultatif pour les déclarations de détachement de travailleurs;***	14. invite instamment les États membres et la Commission à utiliser de manière efficace les outils existants en matière d'adéquation des compétences dans le secteur de la construction, selon la carte de compétences de l'industrie de la construction mise en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), afin de venir en aide aux régions connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre; ***invite la Commission à réviser sa*** proposition relative à un portail numérique de déclaration unique destiné à alléger les contraintes administratives liées au détachement de travailleurs[28], et plaide pour qu'elle soit ***révisée*** rapidement;
[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.	[28] Commission européenne, «Une nouvelle plateforme numérique pour déclarer les travailleurs détachés», site internet de la Commission européenne, novembre 2024.

Or. en

Amendement 971
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne la nécessité urgente de former les travailleurs du secteur de la construction aux technologies zéro net et de déployer les compétences correspondantes tout au long de la chaîne de production et à tous les niveaux de qualification afin de garantir que les travailleurs peu qualifiés puissent également bénéficier d'une formation aux nouvelles technologies; invite la Commission à intensifier ses efforts pour développer des académies de compétences zéro net, en particulier celles qui concernent le secteur de la construction, et invite les États membres et les prestataires nationaux d'enseignement ou de formation à promouvoir et à déployer activement le contenu produit par les académies de compétences zéro net; souligne la nécessité de prévoir un financement suffisant du budget de l'Union pour le développement des compétences;

Or. en

Amendement 972
György Hölvényi, Pál Szekeres, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. dans le contexte de la crise du logement et de la pénurie de capacités dans le secteur de la construction, l'un des plus grands défis est le chômage, qui s'élève en moyenne à 5,9 % dans l'Union; en fait, pour les ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'Union, ce chiffre est plus de deux fois supérieur (12,3 %), alors que, comme l'a reconnu la Commission européenne, il y a actuellement 7,4 millions de migrants

sans travail dans l'Union, soit l'équivalent de la population totale de la Croatie, de la Slovénie et de la Lettonie[1 bis];

[1 bis] Emploi et évolution sociale en Europe 2025 https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f159d66d-91da-11f0-97c8-01aa75ed71a1, p. 53

Or. en

Amendement 973
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. encourage la promotion du développement des compétences non seulement dans le secteur de la construction, mais aussi parmi les prestataires de services sociaux et les autorités locales, afin de renforcer la capacité à fournir des solutions de logement inclusives;

Or. en

Amendement 974
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite les États membres à prendre des dispositions pour que les étudiants, à tous les niveaux de l'enseignement,

reçoivent une formation volontaire et appropriée sur les chantiers de construction, réglementée par le secteur, et ce dès le niveau secondaire;

Or. en

Amendement 975
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne en particulier la nécessité de protéger les travailleurs des pays tiers et les travailleurs détachés dans le secteur de la construction en respectant le principe «à travail égal, salaire égal» au même endroit;

Or. en

Amendement 976
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne l'importance d'améliorer les conditions de travail des travailleurs du secteur de la construction afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et d'attirer une main-d'œuvre qualifiée; demande que des mesures soient prises au niveau de l'Union et au niveau national pour prévenir les accidents sur les chantiers; insiste sur l'importance de la législation européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et se

félicite, à cet égard, de la proposition de la Commission relative à la sixième révision de la directive sur les agents cancérigènes ou mutagènes et les substances reprotoxiques (DCMR); souligne le rôle clé que joue le dialogue social sectoriel dans l'amélioration des conditions de travail;

Or. en

Amendement 977
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne la nécessité de renforcer la formation professionnelle et l'apprentissage dans le domaine de la construction et des métiers connexes, en associant les programmes d'enseignement aux projets de logement régionaux, afin de remédier à la grave pénurie de travailleurs qualifiés;

Or. en

Amendement 978
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. soutient la création d'un cadre européen commun pour la protection des droits des travailleurs migrants, établissant l'emploi direct comme modèle

par défaut, limitant la sous-traitance et interdisant les intermédiaires de travail et les agences de détachement abusifs;

Or. en

Amendement 979
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. demande un alignement sur le réservoir européen de talents et le comblement des lacunes de la législation de l'Union en matière de migration de la main-d'œuvre afin de renforcer la protection et l'égalité de traitement; demande instamment le renforcement des systèmes d'inspection du travail, l'amélioration de l'accès aux syndicats et l'élargissement du mandat de l'Autorité européenne du travail (AET) afin de permettre une mise en œuvre transfrontalière plus efficace;

Or. en

Amendement 980
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. demande la création de filières d'apprentissage spécialisées dans les métiers de la construction et de la finition, cofinancées par des projets

régionaux, y compris des stages rémunérés dans des systèmes de logement municipaux et coopératifs afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de reconstituer les capacités artisanales locales; relie les outils de compétences de l'Union à des projets réels;

Or. en

Amendement 981
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les travailleurs migrants et les travailleurs saisonniers dont le logement est fourni par leur employeur ou fait l'objet d'une médiation par celui-ci se voient garantir l'accès à un logement sûr, décent et abordable; souligne qu'aucun travailleur ne devrait être contraint de vivre dans des conditions de surpeuplement ou de pauvreté; demande un renforcement du contrôle et de l'application de la législation afin d'éviter les situations où plusieurs travailleurs sont hébergés ensemble dans des habitations inadéquates; à cet égard, demande instamment que les inspections du travail nationales et européennes soient dotées de ressources financières et humaines suffisantes pour détecter et traiter efficacement l'exploitation liée au logement fourni par l'employeur ou faisant l'objet d'une médiation;

Or. en

Amendement 982
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. invite la Commission et les États membres à analyser les effets sociaux et territoriaux de la concentration de logements pour les travailleurs migrants et les travailleurs saisonniers, en particulier dans les quartiers caractérisés par une vulnérabilité socio-économique; souligne la nécessité d'évaluer si une telle ségrégation spatiale nuit à la cohésion sociale et à l'intégration des communautés; demande la collecte de données harmonisées et comparables aux niveaux régional et local sur la localisation et les conditions des logements mis à disposition par l'employeur; invite en outre la Commission à promouvoir des politiques qui favorisent un urbanisme inclusif et un développement résidentiel équilibré, en veillant à ce que tous les résidents, quelle que soit leur origine, puissent vivre dans des quartiers dignes, sûrs et cohésifs;

Or. en

Amendement 983
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. invite la Commission à renforcer d'urgence la protection de la

santé et de la sécurité dans le secteur de la construction, en garantissant la mise en œuvre complète et ambitieuse de la directive révisée sur l'amiante au travail; demande instamment l'adoption d'un cadre européen contraignant pour la détection obligatoire, l'enregistrement et la gestion sûre de l'amiante dans tous les bâtiments avant leur construction, leur rénovation ou leur démolition;

Or. en

Amendement 984
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 14 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 octies. demande une initiative juridique pour mettre à jour et étendre la liste européenne des maladies professionnelles afin d'y inclure les risques liés au climat et les risques psychosociaux; demande un renforcement de l'acquis de l'Union en matière de santé et de sécurité au travail afin de prendre en compte les risques liés au climat et de remédier aux lacunes réglementaires existantes;

Or. en

Amendement 985
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité***, leur capacité à attirer des talents*** et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée; ***souligne que le soutien aux microentreprises et aux travailleurs indépendants n'est pas seulement une priorité économique, mais aussi une priorité culturelle et sociale, car il préserve les traditions locales et renforce l'autosuffisance des communautés; relève que les autorités nationales doivent assurer la protection des petites entreprises nationales contre la concurrence déloyale des multinationales et des entreprises de pays tiers qui se livrent à des pratiques de dumping; demande de simplifier l'accès des petites entreprises et des artisans aux possibilités offertes par les fonds de l'Union et les marchés publics, afin qu'ils puissent rivaliser à armes égales sans subir une bureaucratie disproportionnée;***

Or. en

Amendement 986
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir ***avec vigueur*** les microentreprises, les PME	15. invite les États membres à soutenir les microentreprises, les PME***, les***

et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de ***supprimer les obstacles réglementaires qui entravent*** leur compétitivité, ***leur capacité à attirer des*** talents et leur accès au marché; reconnaît ***le travail et les efforts*** des travailleurs indépendants, qui constituent ***la principale*** main-d'œuvre ***de*** ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique ***leur*** soit accordée;

travailleurs et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de ***garantir l'existence d'un cadre réglementaire qui favorise*** leur compétitivité, ***encourage les*** talents et ***permet*** leur accès au marché***; souligne que la compétitivité doit aller de pair avec des conditions de travail décentes, une rémunération équitable et des normes strictes en matière de santé et de sécurité afin de rendre le secteur attrayant et durable***; reconnaît ***la contribution*** des travailleurs indépendants, qui constituent ***une*** main-d'œuvre ***essentielle dans*** ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique soit accordée ***pour garantir leur protection sociale, leur stabilité et leur traitement équitable***;

Or. en

Amendement 987
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, ***et*** souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, ***notamment en fournissant les instruments de financement nécessaires et accessibles et en garantissant le paiement en temps voulu des marchés publics, tout en supprimant les charges administratives liées aux paiements dus;*** souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande

qu'une protection spécifique leur soit accordée***, y compris l'accès à la protection sociale***;

Or. en

Amendement 988
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée; ***invite la Commission et la BEI à simplifier l'accès aux régimes de financement de l'Union pour les microentreprises et les artisans, en particulier dans les zones rurales et dépeuplées, afin de préserver les compétences et l'emploi au niveau local;***

Or. en

Amendement 989
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée; ***demande de veiller tout particulièrement à ce que les PME des secteurs de la construction et de la rénovation puissent accéder aux fonds de l'Union sans subir de charges administratives ou de mise en conformité disproportionnées;***

Or. en

Amendement 990
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché***, notamment l'absence de normes harmonisées au niveau de l'Union et fondées sur les performances, ainsi que les longs délais de normalisation qui empêchent l'adoption de matériaux de construction innovants et à faible émission de carbone***;

reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;

Or. en

Amendement 991
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe ***de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des*** talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement ***face aux grandes entreprises et aux intermédiaires du travail***, et souligne qu'il importe ***d'investir massivement dans l'enseignement et la formation afin d'attirer les*** talents et ***de faciliter*** leur accès au marché ***du travail***; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;

Or. en

Amendement 992
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*

15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée***, y compris l'accès à une protection sociale adéquate***;

Or. en

Amendement 993
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises***,*** les PME ***et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et*** du logement***, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée***;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les ***travailleurs indépendants ainsi que les*** microentreprises ***et*** les PME ***du secteur*** du logement ***à but lucratif limité, en prenant pour référence le «modèle autrichien», en vertu de la loi sur le logement à but lucratif limité, qui plafonne le rendement à 3,5 % du capital nominal investi, avec des loyers basés sur les coûts et des obligations de réinvestissement pour améliorer la performance énergétique des logements et garantir leur accessibilité financière***;

Or. en

Amendement 994
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent ***leur employabilité,*** leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;

Or. en

Amendement 995
Martin Hojsík, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;	15. invite ***la Commission et*** les États membres à soutenir avec vigueur les microentreprises, les PME et les travailleurs indépendants des secteurs de la construction et du logement, et souligne qu'il importe de supprimer les obstacles réglementaires qui entravent leur compétitivité, leur capacité à attirer des talents et leur accès au marché; reconnaît le travail et les efforts des travailleurs indépendants, qui constituent la principale main-d'œuvre de ces secteurs, et demande qu'une protection spécifique leur soit accordée;

Or. en

Amendement 996
Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne la nécessité de soutenir les entités à but non lucratif, telles que les coopératives de logement et les entreprises sociales, qui sont en mesure de s'engager à long terme dans la fourniture de logements abordables et durables, et dont les activités ne sont pas motivées par la maximisation des profits;

Or. en

Amendement 997
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Offre de logements publics	***Soutien prioritaire à l'expansion du logement social et à la création de quartiers inclusifs offrant des opportunités à tous***

Or. en

Amendement 998
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Offre de logements publics	Offre de logements publics ***et offre d'appartements privés inutilisés en permanence***

Or. en

Amendement 999
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Offre de logements publics	***Augmenter l'offre*** de logements publics***, sociaux et abordables***

Or. en

Amendement 1000
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que la priorité en matière d'investissements publics devrait être accordée aux projets de «logements sociaux»; est fermement convaincu qu'il faut définir des conditions juridiquement contraignantes pour assurer l'accessibilité financière à long terme, la durabilité et la propriété publique des «logements sociaux»; considère qu'il est essentiel de veiller à ce que des critères d'éligibilité transparents et objectifs soient définis pour l'attribution des «logements sociaux», en tenant compte des conditions locales de logement, des seuils de revenus

et des besoins d'inclusion sociale, tout en garantissant une utilisation efficace et proportionnelle des ressources publiques et en empêchant, en tout état de cause, toute forme de spéculation et de financialisation;

Or. en

Amendement 1001
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables;*** invite les États membres à ***envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en*** logements sociaux***, le cas échéant***; fait valoir qu'il importe ***de proposer des solutions*** de logement ***public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels***;	16. invite ***la Commission et*** les États membres à ***éviter toute forme de ségrégation et de «ghettoïsation» dans l'utilisation des fonds européens et nationaux destinés aux*** logements sociaux ***et abordables, ce qui a contribué dans le passé à leur stigmatisation***; ***souligne qu'il est primordial de favoriser les projets visant à créer des quartiers inclusifs offrant des opportunités à tous, fondés sur la diversité des origines socio-économiques, ainsi que la réinstallation inclusive des personnes en situation de vulnérabilité dans des quartiers ordinaires - notamment en répondant aux besoins des personnes issues de l'immigration, des Roms, des familles monoparentales (le plus souvent des mères isolées), des sans-abri et d'autres groupes socialement défavorisés - couplés à des services d'éducation, de soins de santé et de transport de haut niveau;*** fait valoir qu'il importe ***d'assurer la participation des personnes en situation d'exclusion ou de précarité en matière*** de logement ***à la conception et à la mise en œuvre de ces projets, afin de garantir qu'ils répondent à des besoins réels et qu'ils favorisent une véritable inclusion sociale***;

Or. en

Amendement 1002
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels; ***souligne que les logements sociaux doivent être considérés comme un outil complémentaire dans le cadre d'une stratégie de logement plus vaste et qu'ils ne peuvent remplacer les solutions de logement abordable pour la classe moyenne et les familles; note que la priorité dans l'attribution des logements publics doit aller aux citoyens des États membres, aux familles et aux jeunes qui contribuent à la société, plutôt qu'aux migrants nouvellement arrivés; relève que les municipalités et les autorités régionales doivent conserver la compétence principale pour décider qui peut prétendre à un logement public et dans quelles conditions, en fonction des réalités et des besoins locaux;***

Or. en

Amendement 1003
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels; ***rappelle toutefois que la promotion de l'accès à la propriété privée devrait constituer l'objectif premier de la politique de logement abordable; note que le logement public doit rester un instrument exceptionnel et ciblé, et que le logement social doit viser à faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des groupes vulnérables plutôt qu'à perpétuer une dépendance à long terme à l'égard des régimes d'aide sociale;***

Or. en

Amendement 1004
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels; ***reconnaît les coûts d'entretien élevés du parc de logements publics et appelle donc à des partenariats public-privé afin d'assurer des coûts de traitement efficaces et efficients à long terme et de réduire la charge budgétaire pour les administrations publiques et les citoyens;***

Or. en

Amendement 1005
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il

importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels; ***croit en la coopération publique et privée pour la fourniture de logements publics et sociaux, y compris de logements abordables, et appelle à l'institution d'un marché ouvert afin d'attirer les capitaux et les ressources;***
	Or. en

Amendement 1006
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels; ***souligne que les organismes des États membres, les agences de logement et le secteur privé doivent accorder la priorité à la mise à disposition de logements temporaires urgents et de logements à long terme pour les personnes touchées par la violence sociale et domestique;***
	Or. en

Amendement 1007
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***reconnaît que la disponibilité et l'attribution de*** logements publics ***contribuent à augmenter l'offre de*** logements ***destinés aux*** groupes vulnérables; invite les États membres à ***envisager des projets consistant à*** réhabiliter ***des bâtiments publics à des fins de logement*** et ***à*** convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux***, le cas échéant***; ***fait valoir qu'il importe de proposer*** des solutions de logement ***public à des groupes ciblés, tels que les*** jeunes, étudiants ***ou les*** travailleurs ***essentiels***;	16. ***souligne le rôle que les*** logements publics ***destinés à tous les secteurs de la société peuvent jouer pour garantir l'accessibilité financière, la stabilité et la cohésion sociale; souligne le rôle essentiel de ces*** logements ***dans la protection des*** groupes vulnérables***, notamment les ménages à faibles revenus, les familles monoparentales, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées***; invite les États membres à ***mettre en place des aides permettant aux autorités locales de*** réhabiliter et ***de*** convertir ***systématiquement*** le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux ***et abordables***; ***souligne la nécessité urgente de proposer*** des solutions de logement ***spécifiques aux*** jeunes, ***aux*** étudiants ***et aux*** travailleurs***, qui sont de plus en plus souvent exclus des zones urbaines***;

Or. en

Amendement 1008
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García, Nicolas Bay, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à

envisager des projets ***consistant à réhabiliter des*** bâtiments publics ***à des fins de logement et à convertir le*** parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	envisager des projets ***tels que la réhabilitation, l'ajout d'étages ou l'aménagement des combles de*** bâtiments publics ***existants et la reconversion du*** parc immobilier public inutilisé***, en particulier dans les centres historiques et les banlieues,*** en logements sociaux, le cas échéant, ***tout en préservant la valeur architecturale ou patrimoniale des bâtiments historiques***; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1009
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables ***et à remédier à des situations de logement précaire et d'exclusion sociale, telles que les taudis et les implantations sauvages où vivent des communautés vulnérables, dont les Roms***; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. es

Amendement 1010
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels; ***considère que l'Union ne devrait pas interférer avec les modèles existants de distribution de logements publics qui ont fait leurs preuves ni avec les traditions nationales en matière de politiques de logement public;***

Or. en

Amendement 1011
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics

contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant***, en veillant à ce que les nouveaux projets de logements publics respectent les critères d'accessibilité pour les personnes handicapées, lorsque cela est nécessaire et applicable***; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1012
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer ***des*** solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements public***s, sociaux, coopératifs et sans but lucratif*** contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer ***une part adéquate de*** solutions de logement public***, social, coopératif et sans but lucratif*** à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1013
Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables;*** invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que ***les familles avec enfants,*** les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. de

Amendement 1014
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que ***les personnes handicapées, les femmes en situation de vulnérabilité,*** les

jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. es

Amendement 1015
Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants, ***les personnes handicapées*** ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1016
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes

vulnérables; invite les États membres à ***envisager des projets consistant à*** réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; ***fait valoir qu'il importe de proposer*** des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	vulnérables; invite les États membres à réhabiliter des bâtiments publics ***et des bâtiments privés inutilisés*** à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public ***et privé*** inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; ***invite instamment les autorités à fournir*** des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1017
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution ***intelligente*** de logements publics contribuent à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1018
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics ***contribuent*** à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;	16. reconnaît que la disponibilité et l'attribution de logements publics ***peuvent contribuer*** à augmenter l'offre de logements destinés aux groupes vulnérables; invite les États membres à envisager des projets consistant à réhabiliter des bâtiments publics à des fins de logement et à convertir le parc immobilier public inutilisé en logements sociaux, le cas échéant; fait valoir qu'il importe de proposer des solutions de logement public à des groupes ciblés, tels que les jeunes, les étudiants ou les travailleurs essentiels;

Or. en

Amendement 1019
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que les investissements publics dans le logement doivent servir l'intérêt public et rester propriété publique afin d'éviter la spéculation et l'érosion du parc de logements sociaux et publics; relève que la vente ou la privatisation de logements financés par des fonds publics compromet l'accessibilité financière, la cohésion sociale et la capacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins en matière de logement; invite les États membres à veiller à ce que les projets de

logement financés par des fonds publics, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de bâtiments publics réhabilités, restent gérés de manière permanente par des organismes publics, des coopératives ou des organisations à but non lucratif; souligne que le maintien de la gestion publique est essentiel pour préserver l'accessibilité à long terme, protéger les communautés contre les déplacements et sauvegarder la valeur sociale du logement en tant que bien public; invite la Commission à veiller à ce que le financement de l'Union pour le logement soit lié à une conditionnalité claire exigeant que les logements financés par des fonds publics restent la propriété du public ou d'organisations à but non lucratif, empêchant ainsi l'utilisation de fonds de l'Union pour des projets qui contribuent à la spéculation sur le marché ou à la privatisation;

Or. en

Amendement 1020
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que la complexité des marchés publics s'est accrue au fil du temps, ce qui a rendu plus difficile la passation de contrats de construction publique par les municipalités; invite la Commission à simplifier sensiblement la législation de l'Union en matière de marchés publics, notamment en ajustant de manière substantielle les seuils applicables et en les liant à l'inflation; relève que l'introduction de critères

supplémentaires dans les procédures de passation des marchés publics, par exemple en ce qui concerne la durabilité ou les aspects sociaux, rendra le processus de passation plus long, plus lourd et plus complexe, réduisant ainsi la concurrence entre les soumissionnaires et entraînant une hausse des prix; souligne qu'un tel résultat serait en contradiction avec l'objectif de faciliter la construction d'un plus grand nombre de logements abordables;

Or. en

Amendement 1021
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García, Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite les États membres et la Commission à allouer une part minimale des fonds destinés au logement à la rénovation des bâtiments existants, en encourageant la remise en état des propriétés publiques inutilisées, en favorisant la rénovation des logements privés à des fins sociales et en mettant en place des mécanismes de cofinancement qui soutiennent les petites et moyennes entreprises locales; encourage la création de bases de données nationales pour cartographier les bâtiments vacants ou dégradés et orienter les investissements ciblés; demande la mise en place de procédures de financement par tranches liées à l'avancement réel des travaux, afin d'éviter les pratiques spéculatives;

Or. en

Amendement 1022
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que la priorité en matière d'investissement public dans le logement doit être accordée à la réaffectation, à la rénovation et à l'utilisation efficace du vaste parc de logements vacants publics et privés, en partageant les meilleures pratiques et en créant un cadre juridique favorable pour surmonter les obstacles actuels en termes, notamment, de fiscalité, de procédures d'autorisation, de demandes de logement - en raison de l'abandon ou de l'inutilisation à long terme des immeubles de bureaux et des bâtiments industriels - et de réglementations locales en matière de zonage, qui ralentissent ou découragent la réaffectation de ces propriétés vacantes;

Or. en

Amendement 1023
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande la mise en place d'un cadre paneuropéen de logement public, social et ouvrier, qui favorise la construction et la rénovation de logements à but non lucratif; souligne que le soutien au logement social doit constituer une priorité des politiques d'investissement européennes et nationales, en mobilisant les fonds structurels et d'investissement européens et en coopérant avec les collectivités locales;

Or. el

Amendement 1024
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que les investissements dans le logement public ne devraient pas être limités aux groupes vulnérables, car ils n'ont que peu ou pas d'incidence sur le marché du logement au sens large; invite les États membres à investir dans des parcs de logements publics susceptibles d'influer sur les conditions générales du marché; demande à la Commission de ne pas entraver ces politiques, car elles sont essentielles pour garantir le droit au logement;

Or. en

Amendement 1025
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. reconnaît le rôle systématique des fournisseurs publics, coopératifs et sociaux dans la fourniture anticyclique et l'accessibilité à long terme; demande la mise en place d'un cadre prévisible qui facilite l'accès aux terres, le financement lié à la mission et la chaîne d'agrégation au niveau régional; souligne l'importance

de protéger ces modèles contre les pratiques spéculatives;

Or. en

Amendement 1026
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne le rôle important que jouent les logements sociaux et à but lucratif limité dans l'écosystème du logement; note que ces formes de logement agissent comme un filet de sécurité soutenant le marché locatif privé, et relève leur contribution au ralentissement du taux global d'augmentation des loyers, favorisant ainsi l'accessibilité financière du logement;

Or. en

Amendement 1027
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne la nécessité d'explorer le potentiel des solutions de logement collaboratives, y compris les modèles de logement coopératifs et communautaires, gérés par des organisations locales, afin de promouvoir des options de logement abordables et durables, et de renforcer l'engagement de la communauté dans la gestion de la crise du logement;

Or. en

Amendement 1028
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission à encourager et à soutenir les États membres dans la création d'organismes nationaux de logement social et ouvrier, inspirés des expériences historiques des organismes nationaux de logement destinés aux travailleurs, ayant pour mission de garantir un logement digne, abordable et durable pour tous les citoyens; souligne que le logement constitue un droit social fondamental et une condition nécessaire à la dignité humaine, à l'inclusion sociale et à la participation à la vie publique; précise que ces programmes doivent être conçus selon des critères sociaux et environnementaux, en mobilisant des ressources européennes pour financer des logements économes en énergie et respectueux de l'environnement; rappelle que le rôle des États membres est de placer le droit au logement au-dessus des profits du marché et des intérêts privés, en veillant à ce que la politique publique serve d'abord les besoins des personnes et des communautés;

Or. el

Amendement 1029
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission à proposer une directive sur le logement social, y compris le logement public, qui, tout en respectant pleinement le principe de subsidiarité, établirait des normes minimales communes pour les États membres; souligne que cette directive devrait : a) définir des objectifs pluriannuels pour l'expansion du parc de logements sociaux, y compris le parc public; b) exiger l'inclusion de quotas contraignants pour le logement social, y compris le logement public, dans les stratégies d'urbanisme et de régénération; et c) mettre en place des mécanismes de financement public stables et spécifiques pour soutenir ces objectifs; souligne qu'un tel cadre représenterait une étape cruciale pour garantir le droit au logement dans l'ensemble de l'Union et favoriser une plus grande convergence dans la fourniture de logements abordables, adéquats et durables;

Or. en

Amendement 1030
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission et les États membres à intégrer la dimension territoriale dans les politiques de logement, en favorisant un meilleur équilibre entre les grands centres urbains et les villes moyennes; invite les programmes européens à soutenir des projets de régénération urbaine, de logements abordables et de développement

des services essentiels dans les villes moyennes, dans le but d'améliorer la qualité de vie, de réduire la pression immobilière dans les zones métropolitaines et de favoriser la cohésion territoriale;

Or. en

Amendement 1031
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite instamment les États membres à veiller à ce que les terrains vacants appartenant à l'État soient identifiés, répertoriés et mis à disposition pour la construction de logements sociaux et abordables; souligne que les objectifs relatifs à la proportion de terrains appartenant à l'État à allouer à des logements abordables pourraient être inclus dans les stratégies nationales en matière de logement; encourage la Commission à intégrer les exigences relatives à l'utilisation des terrains appartenant à l'État dans le futur plan européen pour le logement abordable;

Or. en

Amendement 1032
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. demande l'inclusion du «logement social» dans la taxonomie sociale, en

tenant compte des processus et des pratiques des fournisseurs de logements ainsi que des caractéristiques des biens immobiliers (par exemple, le respect des critères d'accessibilité, de caractère abordable et de durabilité);

Or. en

Amendement 1033
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite les États membres et les municipalités à donner la priorité à la conversion des bâtiments vacants et sous-utilisés, tels que les friches industrielles, les bureaux désaffectés ou les installations militaires, en logements abordables, en s'appuyant sur des instruments de financement flexibles;

Or. en

Amendement 1034
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Lynn Boylan, Kathleen Funchion, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. reconnaît l'importance des langues régionales minoritaires (LRM) et des langues nationales moins répandues, en tant qu'aspect essentiel de l'identité régionale, nationale et européenne;

Or. en

Amendement 1035
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Lynn Boylan, Kathleen Funchion, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. reconnaît les répercussions uniques et négatives de la crise du logement sur nos langues régionales, minoritaires et moins répandues, et invite par conséquent les autorités régionales, nationales et européennes à adopter des mesures de logement adaptées aux zones où ces langues sont parlées, y compris des exemptions ciblées si nécessaire pour sauvegarder les communautés, les langues et les cultures;

Or. en

Amendement 1036
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. souligne que les investissements dans les transports, la connectivité et les infrastructures numériques sont essentiels pour réduire la pression immobilière dans les zones métropolitaines en rendant les zones rurales et les petites zones urbaines plus attrayantes pour les habitants; demande que les instruments financiers de l'Union donnent la priorité à ces investissements

parallèlement aux politiques de logement;

Or. en

Amendement 1037
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. invite les États membres à adapter les règles de passation des marchés publics afin de permettre aux entrepreneurs qui ont prouvé leurs capacités, leur expertise locale et leur ancienneté de participer aux projets de logements publics sur la base de leurs antécédents;

Or. en

Amendement 1038
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Lutte contre l'inoccupation et l'abandon spéculatifs

Or. en

Amendement 1039
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. invite la Commission et les États membres à donner la priorité aux mesures de lutte contre l'inoccupation et l'abandon, en reconnaissant que les logements vacants de longue durée et les bâtiments délibérément abandonnés sont incompatibles avec la fonction sociale du logement; souligne que la remise en service de ces logements et d'autres logements vacants est essentielle pour accroître l'offre, préserver l'accessibilité financière et revitaliser les communautés; demande un cadre européen pour aider les autorités locales et régionales à lutter contre l'inoccupation des logements par des approches de rénovation des quartiers, des partenariats public-privé innovants, l'utilisation active des terrains publics, des mesures fiscales et réglementaires pour décourager l'inoccupation spéculative, et des mécanismes garantissant que les logements récupérés sont rendus aux familles et aux communautés à des prix abordables;

Or. en

Amendement 1040
Arash Saeidi, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Lynn Boylan, Kathleen Funchion, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'
au nom du groupe The Left
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. souligne que les mesures en matière de logement adaptées aux

zones où sont parlées des langues régionales, minoritaires ou nationales moins répandues doivent être élaborées en pleine coopération avec les communautés locales, car elles sont les mieux placées pour comprendre leurs propres besoins et les enjeux importants auxquels elles sont confrontées;

Or. en

Amendement 1041
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. souligne, à l'intention des États membres, la nécessité de mettre en œuvre un financement et une responsabilisation des autorités locales fondés sur les résultats, en liant les mesures d'incitation aux objectifs de fourniture de logements; demande de récompenser les conseils très performants et d'exiger des conseils peu performants qu'ils rendent des comptes;

Or. en

Amendement 1042
Younous Omarjee, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'
au nom du groupe The Left
Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. souligne que la situation du logement dans les régions ultrapériphériques (RUP) est

particulièrement critique, en raison de contraintes géographiques, climatiques et économiques spécifiques, et qu'elle nécessite une attention et des ressources accrues; rappelle que le cyclone Chido a gravement endommagé une partie importante du parc immobilier de Mayotte, soulignant la vulnérabilité des habitations précaires; se félicite des mesures introduites par le règlement RESTOR; considère que la garantie d'un logement sûr et décent dans les régions ultrapériphériques est une condition essentielle de la cohésion territoriale et sociale de l'Union; demande à la Commission d'inclure le logement social dans la stratégie pour les régions ultrapériphériques et de prendre en compte les spécificités de ces territoires dans sa future législation sur le logement;

Or. en

Amendement 1043
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. souligne que les autorités chargées du logement au niveau local dans chaque État membre devraient prendre en considération les effets de la violence domestique sur les demandeurs de nouveaux logements et veiller à ce que les personnes ne soient pas injustement pénalisées dans le processus de gestion des listes d'attente en raison de départs imprévus d'un logement locatif;

Or. en

Amendement 1044

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Soutenir les modèles de logement coopératifs, sans but lucratif et à but lucratif limité

Or. en

Amendement 1045
Marina Mesure, Damien Carême, Catarina Martins, Emma Fourreau, Giorgos Georgiou, Gaetano Pedulla', Estrella Galán
au nom du groupe The Left
Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan
au nom de la Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 septies. met en évidence le cercle vicieux entre la précarité du logement et la temporalité du travail dans le secteur agricole; rappelle que dans des régions comme Huelva, Almería, Murcie ou le sud de l'Italie, les campagnes agricoles intensives nécessitent une importante main-d'œuvre saisonnière, multipliant la population pendant plusieurs mois sans aucune planification urbaine ni réglementation en matière d'aménagement du territoire; souligne que cette situation entraîne la prolifération de lotissements sauvages, d'habitations surpeuplées et de logements insalubres, avec de graves conséquences sociales, sanitaires et environnementales qui non seulement violent les droits de l'homme fondamentaux, mais mettent

également en péril la durabilité du modèle agricole lui-même, qui repose sur une main-d'œuvre vivant dans des conditions dignes;

Or. en

Amendement 1046
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. invite la Commission et les États membres à garantir un traitement préférentiel et un soutien ciblé aux modèles de logement qui, de par leur statut ou leurs principes fondateurs, sont coopératifs, à but lucratif limité ou sans but lucratif; souligne que ces modèles offrent une accessibilité financière à long terme, une stabilité et une valeur communautaire, en s'opposant à la maximisation systématique des profits dans toute la chaîne de valeur du logement; relève que le soutien au logement coopératif et sans but lucratif peut contribuer à un système de logement plus équilibré dans l'Union, où la valeur sociale et l'accessibilité sont placées avant le profit spéculatif;

Or. en

Amendement 1047
Leila Chaibi, Irene Montero, Marina Mesure, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Damien Carême, Catarina Martins, Emma Fourreau, Giorgos Georgiou, Gaetano Pedulla', Estrella Galán

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 octies. invite la Commission et les États membres à développer et à financer des solutions de logement temporaire dignes pour les travailleurs agricoles saisonniers et migrants, y compris des unités répondant aux normes européennes en matière d'habitabilité, d'efficacité énergétique et de santé; invite les autorités publiques à créer des parcs municipaux ou intermunicipaux de logements temporaires pouvant être utilisés pendant les campagnes de récolte et réaffectés hors saison pour la jeunesse ou à des fins sociales ou communautaires; invite les États membres à exiger que l'agriculture fournisse des logements décents au moyen d'accords avec les autorités locales, de systèmes de certification de l'agriculture socialement responsable et de l'accès aux instruments de financement nationaux et européens, y compris la facilité pour la reprise et la résilience;

Or. en

Amendement 1048
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. souligne que, dans le cadre d'une approche fondée sur le risque, les projets de logements sociaux et abordables financés par des acteurs opérant selon des modèles coopératifs, à but lucratif limité ou sans but lucratif devraient bénéficier d'un traitement réglementaire différencié, car leurs

caractéristiques structurelles, notamment la mutualisation des risques, contribuent intrinsèquement à réduire le risque systémique et soutiennent l'objectif d'amélioration de l'accessibilité financière des logements pour les communautés locales;

Or. en

Amendement 1049
Leila Chaibi, Irene Montero, Marina Mesure, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Damien Carême, Catarina Martins, Emma Fourreau, Giorgos Georgiou, Gaetano Pedulla', Estrella Galán

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 octies. souligne que le défi du logement des travailleurs agricoles et saisonniers est d'envergure européenne et nécessite un cadre européen coordonné; demande à la Commission européenne de fixer des normes minimales d'habitabilité pour les logements temporaires, de créer des fonds spécifiques pour la rénovation des infrastructures rurales et d'assurer la cohérence entre la politique agricole commune (PAC), la politique du logement et les objectifs de cohésion sociale;

Or. en

Amendement 1050
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

16 septies. invite la Commission et les États membres à lancer une phase d'intervention pluriannuelle visant à établir un parc permanent de logements sociaux et abordables, y compris le modèle de logement locatif à long terme; souligne que cela devrait inclure un cadre d'objectifs et de conditions pour les États membres, avec des étapes faisant l'objet d'un suivi et d'une révision par rapport à des objectifs spécifiques; demande une révision des instruments existants afin de réaffecter davantage de fonds publics aux politiques de logement, et des lignes budgétaires spécifiques dans la prochaine période de programmation financière de l'Union pour soutenir les interventions dans le domaine du logement; encourage l'utilisation de partenariats public-privé dans le cadre d'un modèle à but lucratif limité, conformément aux principes du cadre des SIEG; souligne l'importance de développer et de soutenir des modèles visant à favoriser le logement locatif à long terme;

Or. en

Amendement 1051
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Soutenir la mise en place d'infrastructures essentielles pour augmenter l'offre de logements

Or. en

Amendement 1052

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 octies. souligne que l'augmentation de l'offre de logements nécessite des investissements publics substantiels dans les infrastructures essentielles, en particulier les systèmes d'approvisionnement en eau et les réseaux de transport et de communication; relève que le développement de logements abordables et décents doit aller de pair avec la rénovation et l'expansion de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, des liaisons de transport et de la connectivité numérique afin de garantir des conditions de vie durables;

Or. en

Amendement 1053
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 16 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 nonies. demande l'alignement des politiques de logement sur la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau et sur les objectifs plus larges de l'Union en matière d'infrastructures, en reconnaissant qu'un accès sûr à l'eau, à la mobilité et à la communication est une condition préalable à l'existence de communautés saines et à la satisfaction des besoins

futurs en matière de logement;

Or. en

Amendement 1054
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 12

Proposition de résolution	*Amendement*
Sécuriser les financements et ***faciliter*** les investissements	***Augmenter*** les financements et ***favoriser*** les investissements

Or. en

Amendement 1055
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Sous-titre 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Commission à demander explicitement aux États membres de consacrer au moins 2 % de leur PIB au financement de programmes publics de logement social, afin de répondre aux besoins en matière de logement de tous les citoyens, en particulier des plus vulnérables; souligne que le logement est un droit social fondamental et une condition essentielle pour mener une vie digne, et non un privilège du marché; précise que les politiques du logement doivent être conçues selon des critères humains, sociaux et environnementaux, en mettant l'accent sur le soutien aux personnes âgées, aux chômeurs, aux jeunes et aux personnes handicapées; rappelle que le logement doit être

considéré comme un investissement dans l'avenir social et le bien-être des communautés, et non comme un moyen de rentabilité;

Or. el

Amendement 1056
Martin Hojsík, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Sous-titre 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	estime que les mesures politiques telles que le crédit-bail social pour les véhicules électriques ou les investissements dans les logements abordables et durables au-delà des rénovations en matière d'efficacité énergétique, y compris en soutenant l'offre de nouveaux logements durables et d'autres formes de logements durables, doivent être soutenues dans le cadre de l'ETS2; demande par conséquent que les objectifs visant à garantir un logement abordable soient alignés sur le déploiement du nouveau système d'échange de quotas d'émission avec les fonds sociaux pour le climat;

Or. en

Amendement 1057
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Sous-titre 13

Proposition de résolution	*Amendement*
Investissements ***privés***	Investissements ***publics***

Or. en

Amendement 1058
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés; ***considère que le règlement sur les exigences de fonds propres est un instrument solide et stable dont la révision ne doit pas être prise à la légère; soutient l'inclusion de l'article 126 bis dans le règlement sur les exigences de fonds propres afin de permettre un traitement prudentiel préférentiel pour les expositions liées à l'acquisition, au développement et à la construction de terrains, facilitant ainsi l'accès au financement pour les projets de développement du logement tout en garantissant la stabilité financière grâce à des mesures appropriées d'atténuation des risques; souligne qu'il est important de veiller à ce que l'interprétation des normes permette une évaluation adéquate***

	du profil de risque des projets de promotion immobilière, facilitant ainsi un accès plus large au crédit à des conditions financières plus favorables; demande à la Commission européenne d'évaluer l'incidence du règlement sur les exigences de fonds propres sur les petites entreprises de construction, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement, afin de s'assurer que les prêts pour la promotion immobilière résidentielle sont traités de manière proportionnée;

Or. es

Amendement 1059
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la*** révision du cadre de l'Union ***applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés***;	17. ***demande une*** révision du cadre ***macroprudentiel*** de l'Union***, y compris des paramètres clés pour évaluer les prêts hypothécaires; souligne que l'évaluation devrait également porter sur la question de savoir si des outils devraient être activés au niveau européen, étant donné qu'actuellement, le Comité européen du risque systémique (CERS) n'émet que des recommandations et n'agit pas en tant que superviseur macroprudentiel; s'oppose à la relance en cours du marché de la titrisation, car celle-ci favorise la financialisation du logement en transformant les prêts hypothécaires en actifs négociables et peut accroître l'offre globale de crédit, en particulier dans le secteur de l'immobilier***; ***rejette toute proposition qui permettrait aux créanciers de réaliser rapidement des garanties - en particulier des biens immobiliers - sans passer par une procédure judiciaire; estime que les modifications du cadre prudentiel du secteur non bancaire***

devraient également être examinées, en particulier, l'éligibilité des investissements immobiliers - y compris ceux qui sont cotés en bourse - à des charges de capital réduites au titre de la directive Solvabilité II devrait être levée, et des charges de capital accrues pour les expositions immobilières et de titrisation devraient être envisagées*; *considère que le CERS devrait surveiller activement les vulnérabilités liées à l'immobilier dans le secteur bancaire parallèle ainsi que les déclencheurs contraignants pour l'activation des outils réglementaires pour les fonds axés sur l'immobilier;

Or. en

Amendement 1060
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés; ***souligne que les***

investissements privés;	***investissements privés doivent être canalisés de manière transparente vers des projets qui profitent réellement aux citoyens des États membres, en évitant les fonds spéculatifs qui font grimper les prix du logement; met en garde contre l'ingénierie financière au niveau de l'Union ou les programmes expérimentaux qui pourraient accroître les risques systémiques au lieu d'apporter de véritables solutions en matière de logement;***

Or. en

Amendement 1061
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés; ***demande un assouplissement des règles prudentielles actuelles fixées par la Banque centrale européenne (BCE) pour faciliter les prêts bancaires aux propriétaires bailleurs***

privés et publics, aux acheteurs de logements et aux primo-accédants, afin de soutenir l'investissement dans le logement et la capacité de construction;

Or. en

Amendement 1062
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements ***privés***, le secteur ***public*** ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant ***d'attirer des*** investissements ***privés*** en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; ***demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;***	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements ***publics***, le secteur ***privé, qui est la cause principale de la crise actuelle,*** ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant ***d'augmenter les*** investissements ***publics*** en faveur de la construction ***et de la rénovation*** de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires;

Or. en

Amendement 1063

Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que ***soit achevée l'union de*** l'épargne ***et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières***; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que l'épargne ***salariale soit orientée, sur une base volontaire, informée et sécurisée, vers l'investissement à long terme dans l'économie productive***; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés; ***souligne que cette révision ne doit pas remettre en cause les normes de prêt responsables ni promouvoir l'octroi de crédits à des ménages insolvables;***

Or. en

Amendement 1064
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. ***plaide instamment pour la mobilisation d'investissements*** privés***, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché***; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant ***d'attirer*** des investissements privés ***en faveur de*** la construction de logements ***pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires***; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, ***qui s'attache tout particulièrement à*** préserver la stabilité financière ***en vue d'encourager les investissements privés***;

17. ***reconnaît que les investissements*** privés ***sont importants pour compléter les efforts publics visant à remédier à la pénurie de logements***; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant ***de mobiliser*** des investissements privés ***à long terme, responsables, fiables et stables pour*** la construction ***et la rénovation*** de logements ***abordables et décents, sur la base de critères sociaux et environnementaux clairs***; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, ***et souligne qu'il importe de*** préserver la stabilité financière ***et de veiller à ce que les instruments financiers contribuent à l'accessibilité financière du logement plutôt qu'à la spéculation***;

Or. en

Amendement 1065
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux

privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés; ***invite les États membres à étudier la possibilité de créer des véhicules d'investissement réservés au logement afin de canaliser l'épargne privée vers des projets de logements abordables;***

Or. en

Amendement 1066
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, ***qui s'attache*** tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, ***dans le but de libérer les bilans des banques et de renforcer leur capacité de prêt (COM(2025) 825 final), en veillant*** tout particulièrement à préserver la stabilité

financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1067
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. ***note que les solutions de logement fondées sur le marché restent le moyen le plus efficace d'accroître durablement l'offre;*** plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1068
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; ***souligne les effets de levier que de faibles montants de fonds publics peuvent avoir sur le marché;*** invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1069
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; ***souligne les effets de levier que de faibles montants de fonds publics peuvent avoir sur le marché;*** invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des

ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1070
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières ***et de mieux relier l'épargne européenne aux opportunités d'investissement productif***; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout

investissements privés;	particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1071
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché***; souligne l'importance d'un environnement réglementaire favorable aux investissements***; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1072
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires***, en particulier les familles nombreuses***; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1073
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le

marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction ***et de la rénovation*** de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1074
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction ***et la rénovation*** de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; prend acte de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité

investissements privés;	financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. es

Amendement 1075
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; ***prend acte*** de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;	17. plaide instamment pour la mobilisation d'investissements privés, le secteur public ne pouvant remédier à lui seul au manque actuel de liquidités sur le marché; invite les États membres et les institutions de l'Union à créer les conditions permettant d'attirer des investissements privés en faveur de la construction de logements pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires; demande que soit achevée l'union de l'épargne et des investissements afin d'accroître la disponibilité de capitaux privés par-delà les frontières; ***se félicite*** de la révision du cadre de l'Union applicable aux titrisations, présentée par la Commission le 17 juin 2025, qui s'attache tout particulièrement à préserver la stabilité financière en vue d'encourager les investissements privés;

Or. en

Amendement 1076
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne la nécessité urgente d'adopter des mesures visant à limiter l'achat et la propriété de biens immobiliers résidentiels par des ressortissants de pays tiers et des personnes morales étrangères, lorsque ces mesures sont nécessaires pour préserver le caractère abordable du logement et la cohésion sociale, elles peuvent inclure des plafonds sur le nombre ou la valeur des biens immobiliers pouvant être acquis par des non-résidents, des restrictions sur les pratiques d'investissement spéculatif ou d'autres instruments proportionnés visant à garantir que le logement sert avant tout de lieu de vie plutôt que d'actif spéculatif; invite la Commission à soutenir les États membres dans l'échange de bonnes pratiques concernant les restrictions sur les achats spéculatifs et le suivi de leur incidence sur l'accessibilité financière;

Or. en

Amendement 1077
Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande la création d'un indice d'impact social pour mesurer et définir l'additionnalité générée par les investissements dans le logement social et abordable, dans le but d'attirer davantage d'investissements publics et privés dans le secteur et de faciliter le processus de prise de décision; souligne que l'établissement d'un tel indice constituerait une condition favorable au développement d'un marché européen des obligations sociales, en s'appuyant sur le succès stratégique de

l'expérience des obligations vertes;

Or. en

Amendement 1078
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Commission, la Banque centrale européenne et l'Autorité bancaire européenne à revoir l'application des règles prudentielles en vertu du règlement sur les exigences de fonds propres et des orientations en matière de surveillance qui s'y rapportent, afin de garantir que les prêts aux petites et moyennes entreprises de construction pour le développement résidentiel sont traités de manière proportionnelle, compte tenu du fait que les projets à faible risque systémique sont souvent vendus à l'avance, assurés ou garantis par les autorités publiques;

Or. en

Amendement 1079
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que le fait d'attirer des investissements privés ne doit pas conduire à la financialisation du logement; demande la mise en place d'un

cadre européen pour prévenir les pratiques spéculatives, y compris des restrictions sur les investissements des fonds de capital-investissement et des fonds spéculatifs sur les marchés du logement résidentiel, ainsi qu'une surveillance renforcée par les autorités européennes de surveillance;

Or. en

Amendement 1080
Markus Ferber, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne qu'une récente révision du règlement sur les exigences de fonds propres a augmenté les pondérations de risque pour les expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels, bien que les risques sous-jacents n'aient pas augmenté; relève que ces augmentations de la pondération des risques vont de pair avec des coûts de financement plus élevés pour l'immobilier résidentiel;

Or. en

Amendement 1081
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne la nécessité d'assurer une information transparente et uniforme sur

les expositions et les interconnexions entre les fonds immobiliers et les banques et autres investisseurs institutionnels, afin de surveiller les canaux de contagion et de préserver la stabilité financière;

Or. en

Amendement 1082
Maravillas Abadía Jover, Borja Giménez Larraz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. considère que les entités de l'économie sociale peuvent contribuer de manière significative à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et abordables, en s'engageant dans cette mission à long terme et en complétant le rôle des entités privées;

Or. en

Amendement 1083
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que les expositions liées à l'immobilier restent une source majeure de risque systémique pour le secteur bancaire européen et rappelle les leçons tirées de la crise financière mondiale de 2007-2009; met en évidence la nature de ces risques qui se renforcent mutuellement, notamment la procyclicité, la dynamique de l'effet de levier et les

interconnexions étroites entre les banques, les ménages et les investisseurs institutionnels; souligne la nécessité pour les autorités macroprudentielles et de surveillance de prendre en compte ces vulnérabilités dans leurs cadres de suivi et leurs évaluations des risques; invite le CERS et la BCE à continuer de renforcer la surveillance du risque systémique en mettant particulièrement l'accent sur les expositions immobilières dans les États membres;

Or. en

Amendement 1084
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. demande instamment à la Commission d'exclure les investissements publics dans le logement du calcul des déficits publics dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, afin de permettre aux États membres de remédier à la pénurie de logements et de garantir des investissements adéquats dans des logements sociaux et abordables;

Or. en

Amendement 1085
Maravillas Abadía Jover, Borja Giménez Larraz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. estime qu'il est essentiel de mobiliser les investissements privés à

finalité sociale, notamment via des entités de l'économie sociale, qui incarnent un modèle d'économie sociale durable et complémentaire au marché, renforçant ainsi la cohésion territoriale et la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 1086
Markus Ferber, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que de telles augmentations de la pondération des risques n'affectent pas seulement les investisseurs privés, mais aussi les constructeurs publics tels que les sociétés municipales de logement, ce qui entrave leur capacité à construire de nouvelles unités de logement;

Or. en

Amendement 1087
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. invite les États membres et la Commission à définir des marges bénéficiaires maximales pour les entreprises de construction et les promoteurs lors de la construction ou de la rénovation de logements sociaux,

coopératifs ou financés par des fonds publics;

Or. en

Amendement 1088
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. souligne l'inégalité croissante dans l'accès au financement du logement, les ménages peu fortunés ayant de plus en plus de mal à obtenir un crédit pour l'achat d'un logement; relève que cette polarisation des marchés de l'immobilier résidentiel a des implications à long terme pour la cohésion sociale, l'équité intergénérationnelle et la résilience économique; invite la Commission et les États membres à poursuivre l'examen des politiques visant à garantir un accès équitable et durable au financement du logement, en particulier pour les primo-accédants et les acheteurs à faibles revenus; met en évidence la nécessité de surveiller non seulement les risques systémiques liés à l'immobilier résidentiel, mais aussi les conséquences distributives des restrictions d'accès au crédit;

Or. en

Amendement 1089
Markus Ferber, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. invite la Commission européenne à réévaluer le niveau des pondérations de risque pour les expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels, y compris en rendant permanente la dérogation temporaire accordée pour la période de mise en place progressive de l'«output floor»; demande à la Commission européenne de revoir les pondérations de risque pour les expositions sur l'acquisition, la construction et le développement de biens immobiliers résidentiels et de définir les conditions d'exemption de la classification en tant qu'expositions sur l'acquisition, la construction et le développement, le cas échéant;

Or. en

Amendement 1090
Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'
au nom du groupe The Left
Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan
au nom de la Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. souligne que le marché du logement est sensible au blanchiment d'argent et que tout processus de déréglementation peut aggraver la situation; invite la Commission à travailler sur la définition d'un registre de transparence immobilière à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 1091
Markus Ferber, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. note que la directive sur les exigences de fonds propres permet aux États membres d'introduire des tampons de risque systémique pour certaines expositions et que certains États membres ont choisi d'introduire des tampons de risque systémique pour les expositions collatéralisées par des biens immobiliers résidentiels; souligne que de telles décisions augmentent les coûts de financement de l'immobilier commercial; invite les États membres à réexaminer attentivement la pertinence du niveau des tampons de risque systémique pour les expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, en particulier à la lumière des changements récents apportés aux pondérations de risque dans le cadre de la réglementation sur les exigences de fonds propres;

Or. en

Amendement 1092
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. souligne que les ménages monoparentaux sont confrontés non seulement à des difficultés particulières pour accéder à un logement adéquat et

abordable et à des coûts de logement plus élevés, mais aussi à un accès limité au financement et au crédit, ainsi qu'à des obstacles à l'accès au crédit hypothécaire, ce qui les rend plus vulnérables à la volatilité du marché et à l'insécurité en matière de logement;

Or. en

Amendement 1093
Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'
au nom du groupe The Left
Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan
au nom de la Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. rappelle que la titrisation des prêts hypothécaires a été l'un des principaux éléments déclencheurs de la grande crise financière de 2008; s'inquiète des projets visant à relancer le marché de la titrisation dans l'Union; demande à la Commission de prendre des mesures pour mettre fin à la spéculation immobilière;

Or. en

Amendement 1094
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 sexies. souligne la nécessité de surveiller les interconnexions entre les fonds immobiliers et les autres investisseurs institutionnels afin d'identifier les canaux de contagion potentiels; note que l'implication directe et indirecte des banques dans les fonds immobiliers peut transmettre des chocs à l'ensemble du système financier;

Or. en

Amendement 1095
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 septies. souligne que les cadres réglementaires existants n'ont pas suivi le rythme de la financialisation du logement et que les fonds d'investissement alternatifs et les fonds immobiliers jouent désormais un rôle majeur sur les marchés européens du logement; demande à la Commission d'étendre la boîte à outils macroprudentielle aux fonds d'investissement immobilier, y compris des mesures telles que des limites d'endettement, la gestion des liquidités, des rapports transparents sur les expositions, une meilleure divulgation et des réserves de capital pour les fonds investissant dans les marchés résidentiels; souligne que de telles mesures réduiraient la probabilité que des afflux spéculatifs déstabilisent les marchés locaux du logement;

Or. en

Amendement 1096
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 octies. invite la Commission et les États membres à envisager de réformer les régimes des fonds européens d'investissement immobilier afin de garantir la transparence des structures de propriété et des stratégies d'investissement et d'empêcher les acquisitions à grande échelle qui pourraient perturber les marchés locaux du logement dans des conditions de forte pression; souligne l'importance de la coordination européenne, car les outils nationaux seuls sont souvent insuffisants en raison des flux de capitaux transfrontaliers qui exploitent les différences de réglementation; demande à l'ESMA et à la BCE/SSM de fournir un cadre européen pour le contrôle et la surveillance des acteurs financiers liés au logement, en complétant les politiques nationales sans les remplacer; souligne que l'alignement de la réglementation financière et de la politique du logement au niveau de l'Union est essentiel pour atteindre l'objectif social consistant à garantir l'accès de tous les citoyens à des logements adéquats et abordables;

Or. en

Amendement 1097
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 nonies. souligne que l'Union devrait réglementer ou interdire les régimes de résidence fondés sur l'investissement, tels que les visas dorés, afin de protéger l'intégrité du marché intérieur, d'empêcher le blanchiment d'argent et les distorsions spéculatives, et de préserver le caractère abordable du logement pour les résidents locaux;

Or. en

Amendement 1098
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 17 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 decies. invite la Commission et les États membres à renforcer la transparence des transactions immobilières en établissant un registre à l'échelle de l'Union, afin de prévenir la spéculation et le blanchiment d'argent, d'améliorer les données sur les flux de capitaux transfrontaliers et de soutenir l'intégrité du marché;

Or. en

Amendement 1099
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution

Paragraphe 17 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 undecies. invite la Commission à étudier la possibilité d'introduire des mesures visant à restreindre les achats de biens immobiliers à l'étranger; demande une analyse des solutions permettant de donner la priorité à la protection des résidents locaux contre de telles acquisitions au sein de l'Union, éventuellement en accordant un accès prioritaire aux propriétés destinées à être des résidences principales ou certifiées par des résidents de longue date, sans enfreindre les principes de la libre circulation des capitaux;

Or. en

Amendement 1100
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Sous-titre 14

Proposition de résolution	*Amendement*
Coopération entre le secteur public et le secteur privé	***Partenariats publics, à but non lucratif et à but lucratif limité***

Or. en

Amendement 1101
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García, Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre ***les***	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre ***le secteur***

secteurs public et privé ***afin*** de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

public et ***le secteur*** privé ***ayant de l'expérience dans le domaine du logement afin de mobiliser des ressources financières supplémentaires au moyen de cadres de cofinancement européens qui combinent l'investissement public avec la capacité et l'innovation des acteurs privés et sociaux; souligne que de tels partenariats peuvent multiplier les effets des ressources publiques et accélérer le développement de logements de qualité et abordables; demande en outre*** de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle; ***reconnaît le rôle stratégique du secteur privé, des coopératives et des sociétés immobilières cotées pour résoudre la crise du logement en Europe en débloquant l'accès aux capitaux mondiaux, en fournissant des logements sociaux et abordables à grande échelle et en soutenant l'innovation en matière de construction et de durabilité;***

Or. en

Amendement 1102
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des	18. réclame un renforcement des

mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à ***faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles*** possibilités d'investissement ***pour le secteur privé, en facilitant*** les partenariats public-privé ***dans les*** projets de ***rénovation urbaine à grande échelle***;	mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à ***soutenir les*** possibilités d'investissement ***qui augmentent directement la disponibilité de logements abordables, et pas seulement les objectifs environnementaux, et à faire en sorte que*** les partenariats public-privé ***soient conçus pour fournir des logements neufs et accessibles tout en réduisant le coût de la vie pour les familles; souligne que les*** projets de ***partenariats public-privé doivent avant tout servir les citoyens des États membres, en accordant la priorité aux familles, aux jeunes et aux communautés locales, plutôt qu'à un développement purement commercial***; ***souligne que la coopération avec le secteur privé devrait renforcer les économies locales en encourageant la participation des PME et des entreprises régionales; insiste sur le fait que tous les partenariats public-privé doivent être transparents, responsables et soumis à un contrôle public efficace afin d'éviter le gaspillage des ressources publiques et de garantir un partage équitable des bénéfices;***
	Or. en

Amendement 1103
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé ***afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations*** pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations ***crée de réelles*** possibilités d'investissement ***pour le secteur privé***, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement ***et une amélioration de la transparence*** des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé ***, afin de garantir que les partenariats soient conformes à l'intérêt public et aux objectifs d'accessibilité financière à long terme; demande des incitations ciblées, le cas échéant,*** pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations ***et le plan pour le logement abordable créent des*** possibilités d'investissement ***qui donnent la priorité à la durabilité, à l'accessibilité financière et à la cohésion sociale***, en facilitant les partenariats public-privé ***responsables*** dans les projets de rénovation urbaine ***et de développement d'infrastructures*** à grande échelle***, avec des garanties adéquates contre les expulsions forcées***; ***encourage les États membres à faciliter les processus participatifs impliquant les autorités locales et régionales, les résidents et les experts universitaires dans le cadre de cette coopération;***

Or. en

Amendement 1104
Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à

profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle; ***souligne la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour soutenir les fournisseurs de logements sans but lucratif, tels que les coopératives et les entreprises sociales, qui, en raison de l'absence d'objectifs lucratifs, peuvent consacrer une part prédominante de leur activité à la gestion à long terme de logements abordables;***

Or. en

Amendement 1105
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la

stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle; ***souligne que les mesures d'aide publique devraient être conçues pour compléter l'investissement privé plutôt que de s'y substituer, afin d'éviter les effets d'éviction et de garantir la stabilité financière à long terme, tout en veillant à ce que les mesures de soutien ne surchargent pas les contribuables et ne faussent pas les marchés;***

Or. en

Amendement 1106
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle***, en privilégiant des interventions proportionnées et neutres technologiquement présentant un retour sur investissement significatif pour les ménages par réduction des dépenses contraintes, sans transfert du coût***

marginal des travaux sur les loyers;

Or. fr

Amendement 1107
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle***, en donnant la priorité à des interventions proportionnées et neutres sur le plan technologique, qui offrent un retour sur investissement significatif pour les ménages grâce à la réduction des dépenses fixes, sans répercuter le coût marginal des travaux sur les loyers***;

Or. en

Amendement 1108
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle; ***invite les États membres à stimuler les partenariats public-privé dans le domaine de la construction de logements, en mettant l'accent sur la facilitation du développement de terrains viables pour la construction de logements;***

Or. en

Amendement 1109
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les ***secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé***, ***ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des*** projets de logement abordable, notamment au travers ***d'investissements dans le***	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les ***fournisseurs de logements publics, à but non lucratif - avec un accent particulier sur les modèles coopératifs et communautaires - et à but lucratif limité***, ***offrant le soutien nécessaire aux*** projets de logement abordable, notamment au

développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités ***d'investissement*** pour ***le secteur privé***, en facilitant les partenariats ***public-privé*** dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

travers ***du*** développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités pour ***les fournisseurs de logements publics, sans but lucratif et à but lucratif limité***, ***notamment*** en facilitant les partenariats ***publics, sans but lucratif et à but lucratif limité*** dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle***, et en incluant des indicateurs d'impact sur le caractère abordable et des évaluations de sauvegarde sociale***;

Or. en

Amendement 1110
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; ***souligne le rôle que les banques nationales de développement peuvent jouer à cet égard;*** encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande

échelle;

Or. en

Amendement 1111
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements ***pour les autorités locales et les administrations régionales, tels que des investissements*** dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

Or. en

Amendement 1112
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*

18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées***, en particulier celles qui sont affectées par des lois d'urbanisme strictes et un tourisme excessif***; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

Or. en

Amendement 1113
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements ***ciblés*** dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées***, au moyen de prêts à long terme à faible taux d'intérêt***; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande

échelle;

Or. en

Amendement 1114
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé ***et entre les banques et institutions nationales de développement*** afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

Or. en

Amendement 1115
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des	18. réclame un renforcement des

mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones ***urbaines, suburbaines,*** rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

Or. en

Amendement 1116
Nikolina Brnjac

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé***, notamment entre les banques et institutions nationales de développement,*** afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à des projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

Or. en

Amendement 1117
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à ***des*** projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;	18. réclame un renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations pour les entreprises participant à ***de véritables*** projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones rurales et dépeuplées; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle;

Or. en

Amendement 1118
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***réclame un*** renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé ***afin de mettre à profit l'expertise du secteur privé, ce qui passe par la mise en place d'incitations*** pour les entreprises participant à des	18. ***considère que le*** renforcement des mécanismes de coopération entre les secteurs public et privé ***doit se fonder sur l'établissement de conditions environnementales et sociales*** pour les entreprises participant à des projets de

projets de logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement des infrastructures dans les zones ***rurales et dépeuplées***; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations ***crée de réelles possibilités d'investissement pour le secteur privé, en facilitant les partenariats public-privé dans les projets de rénovation urbaine à grande échelle***;

logement abordable, notamment au travers d'investissements dans le développement ***et la rénovation*** des infrastructures dans les zones ***peuplées***; encourage la Commission à faire en sorte que la stratégie pour une vague de rénovations ***soit coordonnée et supervisée par les autorités publiques locales afin d'atteindre les objectifs fixés***;

Or. en

Amendement 1119
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que, dans le domaine du logement social, la garantie d'un logement abordable dépend non seulement des coûts de construction, mais aussi de la durabilité de la gestion et des prestations de services; met en exergue le rôle clé des opérateurs de logement ayant une expérience avérée dans le secteur pour maintenir la qualité et l'accessibilité au fil du temps; demande que les fonds européens et publics prennent également en charge une partie des coûts de gestion et de service, afin de réduire les dépenses globales de logement et de rendre les logements plus accessibles pour les résidents;

Or. en

Amendement 1120
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission et la Banque centrale européenne à établir des règlements concernant les fonds qui acquièrent massivement des biens immobiliers, afin d'éviter la concentration des logements entre les mains de grands acteurs financiers, tout en soulignant la nécessité d'un contrôle social du secteur bancaire et du retour dans le parc public ou social des logements acquis massivement par des fonds d'investissement privés;

Or. el

Amendement 1121
Maravillas Abadía Jover, Borja Giménez Larraz

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. réitère l'importance d'intégrer également les entités de l'économie sociale dans ces mécanismes de coopération public-privé qui, grâce à leur nature non lucrative, peuvent se concentrer sur la gestion de logements sociaux et abordables et contribuer à un marché plus équilibré et durable;

Or. en

Amendement 1122
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. estime que le financement public devrait bénéficier aux fournisseurs de logements à but non lucratif et à but lucratif limité, en prenant pour référence le «modèle autrichien», en vertu de la loi sur le logement à profit limité, qui plafonne le rendement à 3,5 % du capital nominal investi, avec des loyers basés sur les coûts et des obligations de réinvestissement pour améliorer la performance énergétique des logements et garantir l'accessibilité financière des logements; estime donc qu'en tout état de cause, tout rendement potentiel de l'investissement dans le logement, y compris en matière de dividendes aux actionnaires, doit être légalement plafonné à un maximum de 3,5 % par an sur le montant nominal du capital investi - et non sur le stock total de capital/fonds propres de l'organisation -, avec des obligations contraignantes de réinvestissement pour contribuer à garantir un logement abordable, durable et décent;

Or. en

Amendement 1123
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Sous-titre 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne la nécessité d'assurer la sécurité et la stabilité des ressources consacrées à la mise en œuvre du nouveau pacte européen pour le logement; invite la Commission et le Conseil à établir un engagement financier pluriannuel d'au moins 30 milliards d'EUR au titre du prochain cadre financier pluriannuel,

afin de soutenir le logement abordable, social et public, la rénovation du parc de logements existants et la lutte contre l'exclusion en matière de logement; relève que ces ressources devraient s'ajouter aux fonds nationaux ou régionaux et être gérées de manière transparente et coordonnée;

Or. en

Amendement 1124
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Sous-titre 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	demande que les ressources du nouveau pacte européen pour le logement soient allouées sur la base de critères clairs et mesurables reflétant le PIB par habitant et le revenu disponible moyen des ménages dans chaque État membre et chaque région; souligne que cette approche devrait donner la priorité aux zones à faible niveau de revenu et à forte privation de logement, sur la base d'indicateurs transparents et objectifs, afin de promouvoir une convergence économique et sociale plus équitable dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1125
Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*

19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que ***le Fonds*** de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que***, dans la mesure du possible, au rôle*** de la BEI, dans le respect des ***politiques*** des États membres ***et en veillant à éviter les pressions inflationnistes***; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir ***le développement économique des territoires***;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique***, responsable sur les plans social et environnemental*** et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que ***la politique*** de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que ***les instruments financiers*** de la BEI, dans le respect des ***compétences*** des États membres***; propose d'augmenter les ressources disponibles dans le cadre du volet «Investissements sociaux et compétences» du programme InvestEU, y compris en utilisant le compartiment «États membres», et encourage les États membres à réaffecter les ressources non réclamées de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience (PRR) à des instruments financiers afin de permettre la construction de logements sociaux, publics, coopératifs et abordables au-delà de la fin de 2026, à condition que les autorités locales et régionales (conformément à leurs compétences) soient chargées de la gestion de ces fonds***; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir ***la cohésion territoriale et sociale ainsi que le bien-être des citoyens et des économies durables***;
	Or. en

Amendement 1126
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les ***pressions inflationnistes***; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les ***mesures d'austérité***; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires ***et l'usage loyal de ces fonds par des entreprises privées***; ***souligne que les investissements dans les logements publics et abordables doivent être considérés comme une forme d'infrastructure sociale et donc être exclus du calcul des déficits nationaux au titre du pacte de stabilité et de croissance, conformément à une future «règle d'or de l'investissement social» dans le cadre budgétaire de l'Union;***

Or. en

Amendement 1127
Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que,	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que,

dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***souligne la nécessité de définir soigneusement les critères d'éligibilité à ces financements, d'éviter de limiter l'accès aux seules interventions du secteur public et de permettre à d'autres opérateurs, tels que les partenariats public-privé et les coopératives de logement, de participer, promouvant ainsi un écosystème du logement diversifié et socialement orienté;***
	Or. en

Amendement 1128
Martin Hojsík, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des

territoires;

territoires; ***souligne que le développement économique inégal dans les régions européennes et les migrations économiques qui en découlent, contribuent de manière significative à la pression sur les prix du logement dans les villes; relève à cet égard l'importance de la politique de cohésion de l'Union en ce qui concerne le développement régional actuel et futur;***

Or. en

Amendement 1129
Nora Junco García
au nom du groupe ECR
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***plaide pour que les investissements dans le secteur du*** logement ***soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union*** existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ***ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI***, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. ***demande la création, dans le prochain cadre financier pluriannuel, d'une ligne budgétaire dédiée au*** logement***, en harmonisant tous les outils de financement*** existants ***destinés au logement***, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ***créant ainsi un Fonds européen d'investissement dans le logement décent et abordable***, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***demande la mise en place de plateformes numériques simplifiées à guichet unique pour permettre aux autorités locales et régionales d'accéder directement aux fonds de l'Union pour le logement, et le respect intégral du***

principe de subsidiarité dans la sélection des projets;

Or. en

Amendement 1130
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***soutient les efforts nationaux en matière de propriété de logements sociaux, qui pourraient permettre aux familles de constituer un patrimoine transmissible, réduisant ainsi la charge pour les États membres à long terme;***

Or. en

Amendement 1131
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***demande une répartition équitable des investissements en matière de logement, en accordant une attention particulière aux zones rurales où la demande est forte et qui risquent de se dépeupler ou de tomber dans le «piège de développement des talents»;***

Or. en

Amendement 1132
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de

cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***insiste pour que ce déploiement d'investissements soit transparent et clair, permettant ainsi une planification budgétaire efficace du secteur public régional et local et des efforts conjoints avec le secteur privé;***
	Or. es

Amendement 1133
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***invite la Commission à simplifier l'accès des autorités locales aux fonds européens pour le logement, y***

compris les mécanismes de préfinancement et de subvention, afin d'accélérer les investissements dans le logement social et abordable;

Or. en

Amendement 1134
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***demande la conception de programmes de financement de l'Union assortis de procédures simplifiées afin de garantir l'égalité d'accès aux petites économies et municipalités dotées d'une capacité administrative limitée;***

Or. en

Amendement 1135

Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; ***encourage la Commission à étudier la possibilité d'affecter les fonds restants de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) à des projets de logement et à donner la priorité à l'innovation;*** encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1136
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements	19. plaide pour que les investissements

dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; ***rappelle que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) peut être utilisée pour mettre en place un instrument géré de manière indépendante afin d'encourager les investissements privés;*** encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1137
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***plaide pour que les investissements dans le secteur du*** logement ***soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union*** existants, tels que ***le Fonds*** de cohésion ***ou*** NextGenerationEU, ainsi que***, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes***; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les	19. ***demande une augmentation importante de l'investissement public de l'Union dans le*** logement ***abordable et décent, à hauteur d'au moins 300 milliards d'EUR, dont 100 milliards d'EUR sous forme de subventions, au moyen d'instruments fiables, à long terme et flexibles; rappelle que les instruments*** existants, tels que ***les fonds de*** cohésion ***, la BEI et*** NextGenerationEU, ***y compris les PRR***, ainsi que ***le volet «Investissements sociaux et compétences» d'InvestEU, doivent être pleinement***

bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir ***le*** développement ***économique*** des territoires;

mobilisés et renforcés; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union ***tels que les autorités locales et régionales***, de manière à garantir ***un*** développement ***durable*** des territoires;

Or. en

Amendement 1138
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; ***encourage les États membres à étudier l'utilisation d'un tel mécanisme pour réorienter les fonds non alloués de la FRR vers l'augmentation de l'offre de logements;*** encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1139
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans ***le*** secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi ***que, dans la mesure du possible, au*** rôle de la BEI, ***dans le respect des*** politiques des États membres ***et en veillant*** à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans ***un*** secteur du logement ***abordable, durable et décent ainsi que dans la fourniture de logements sociaux et la rénovation climatiquement neutre*** soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi ***qu'au*** rôle de la BEI, ***en veillant à ce que*** les politiques des États membres ***soit adaptées à cet objectif et*** à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1140
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, ***tels que le*** Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ***ainsi que,*** dans la mesure du possible, ***au*** rôle de la BEI, dans le respect des politiques des	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, ***par exemple par l'utilisation non discriminatoire du*** Fonds de cohésion ou ***de*** NextGenerationEU ***entre les États membres, et soutient le*** rôle

États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	de la BEI ***et des banques et institutions nationales de développement***, dans la mesure du possible, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1141
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires; ***demande l'extension et le renforcement de l'initiative en faveur du logement abordable;***

Or. en

Amendement 1142
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI ***et des banques et institutions nationales de développement***, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1143
Sebastião Bugalho

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de

l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ***ou*** NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion***,*** NextGenerationEU ***ou InvestEU***, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;
	Or. pt

Amendement 1144
Nikolina Brnjac

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI ***et des banques et institutions nationales de développement***, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;
	Or. en

Amendement 1145
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que ***le*** Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que ***les*** Fonds de ***la politique de*** cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, inclusifs et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1146
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les	19. plaide pour que les investissements dans le secteur du logement soient déployés de manière stratégique et efficace, grâce à l'utilisation des fonds de l'Union existants, tels que le Fonds de cohésion ou NextGenerationEU, ainsi que, dans la mesure du possible, au rôle de la BEI, dans le respect des politiques des États membres et en veillant à éviter les

pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, ***inclusifs*** et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;	pressions inflationnistes; encourage la Commission et les États membres à prévoir des mécanismes d'allocation efficaces, transparents, ***nationaux*** et équitables pour les bénéficiaires des fonds et des instruments financiers de l'Union, de manière à garantir le développement économique des territoires;

Or. en

Amendement 1147
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande instamment à la Commission de reconnaître la nécessité immédiate de remédier à la pénurie généralisée de logements et à la crise de l'accessibilité financière et de déclarer l'urgence en matière de logement; invite la Commission à proposer un mécanisme financier spécifique, sur le modèle du mécanisme SAFE, appelé SHELTER, pour fournir des prêts à long terme aux États membres afin de financer des projets de logement urgents; estime que ce mécanisme devrait permettre aux États membres de bénéficier de la bonne cote de crédit de l'Union, facilitant ainsi l'accès à un financement abordable et à long terme pour développer des solutions de logement abordables, durables et inclusives; demande en outre aux États membres qui utilisent ce mécanisme de donner la priorité à l'aide aux populations vulnérables, de stimuler les projets de logement innovants et de promouvoir activement l'utilisation d'entreprises et de matériaux de construction européens;

Or. en

Amendement 1148
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande à la Commission d'établir, pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), un fonds réservé au logement abordable en consolidant le financement du logement actuellement dispersé dans de multiples programmes et fonds, y compris le nouveau Bauhaus européen, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion, le Fonds pour une transition juste, le programme LIFE et le Fonds social pour le climat;

Or. en

Amendement 1149
Sebastião Bugalho

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. exhorte la Commission européenne à développer, à long terme, une «garantie au logement» pour les primo-acquéreurs afin d'assurer l'accès à des logements abordables; ajoute que les États membres devraient, à l'instar de la garantie pour l'enfance, allouer un montant approprié de leurs ressources FSE+ dans des actions spécifiques et des réformes structurelles en vue d'encourager l'accession à la propriété des jeunes;

Or. pt

Amendement 1150
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. considère qu'il est primordial que les investissements publics dans le logement soient conformes à l'objectif de parvenir à une économie à haute efficacité énergétique et entièrement basée sur les énergies renouvelables d'ici à 2040 au plus tard, contribuant ainsi à atteindre la neutralité climatique d'ici là, et qu'ils soient accompagnés de dispositions efficaces et juridiquement contraignantes pour garantir un logement abordable, durable et décent sur le long terme;

Or. en

Amendement 1151
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite instamment les États membres à appliquer une réglementation souple à la conception et à la mise en œuvre des régimes de financement des nouveaux logements, en permettant une utilisation mixte équitable de logements sociaux et privés, reflétant les obstacles auxquels sont confrontés les groupes de logement volontaires pour trouver des financements correspondants;

Or. en

Amendement 1152
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission à intégrer des conditions sociales et environnementales dans les prêts et les fonds accordés par l'Union aux États membres; souligne que les logements financés par des fonds publics doivent rester publics en permanence et ne peuvent être vendus;

Or. en

Amendement 1153
Maravillas Abadía Jover, Borja Giménez Larraz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle que les critères d'éligibilité pour l'accès au financement public devraient permettre la participation d'entités de l'économie sociale qui canalisent les investissements vers des objectifs d'intérêt général, renforçant ainsi la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 1154

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. recommande un programme InvestEU renforcé pour la période 2028-2034 afin d'augmenter le volume des garanties soutenues par le budget de l'Union pour les projets de logements abordables et durables;

Or. en

Amendement 1155
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande à la Commission de créer une Agence européenne du logement chargée de soutenir et de coordonner les politiques du logement dans les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de solutions innovantes en matière de politique du logement entre les États membres, de fournir des conseils d'experts et des analyses fondées sur des données visant à améliorer le caractère abordable, la qualité et l'accessibilité des logements, et de suivre les tendances du marché du logement tout en soutenant l'élaboration de stratégies intégrées en matière de logement;

Or. en

Amendement 1156
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. souligne que l'utilisation des investissements publics doit également garantir que la planification urbaine assure la création de quartiers inclusifs, résilients et prospères et offre à tous les résidents un accès aux espaces verts publics et aux services sociaux, éducatifs et culturels, étant donné le rôle clé qu'ils jouent dans l'amélioration de la qualité de vie et de la cohésion sociale; rappelle l'importance de la participation des communautés locales et des locataires à tous les stades des processus de planification urbaine;

Or. en

Amendement 1157
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande que le cadre financier pluriannuel 2028-32 prévoie une ligne budgétaire et des programmes spécifiques pour l'investissement dans les politiques de logement; souligne que la prochaine période de programmation devrait donner la priorité aux subventions et aux instruments financiers qui soutiennent directement le logement durable, décent, abordable et social, ainsi qu'aux investissements stratégiques dans la chaîne de valeur de la construction

écologique, afin de favoriser la résilience, l'innovation et la durabilité à long terme dans le secteur du logement;

Or. en

Amendement 1158
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande la création d'une facilité européenne d'investissement dans le logement public sous l'égide de la Banque européenne d'investissement (BEI) afin de financer directement des projets de logements publics, coopératifs et sans but lucratif, en veillant à ce que les instruments financiers de l'Union donnent la priorité à l'accessibilité financière, à la durabilité et à l'inclusion sociale plutôt qu'à la rentabilité;

Or. en

Amendement 1159
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. invite instamment les États membres à faciliter l'accès des familles et des particuliers à la recherche d'un hébergement d'urgence et souligne le rôle des fournisseurs d'hébergement privés et publics dans la reconnaissance des

besoins urgents des familles qui n'ont pas accès à un logement;

Or. en

Amendement 1160
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. se félicite de la consultation lancée par la Commission le 5 juin 2025 sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG) et de la nouvelle consultation publique sur la décision révisée relative aux SIEG, qui se tient du 3 octobre au 11 novembre 2025; invite la Commission à élargir la définition des logements pouvant bénéficier d'une aide au titre des règles relatives aux aides d'État, en garantissant l'accès non seulement aux personnes à faibles et moyens revenus, mais aussi à d'autres groupes vulnérables, tels que les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées et les personnes handicapées; souligne que cela nécessite une révision des SIEG afin de permettre un accès plus large, plus équitable et fondé sur les besoins aux logements publics, coopératifs et abordables dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1161
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. estime que des fonds et des programmes réservés au logement décent et digne, assortis de critères clairs d'attribution des financements et accordant la priorité aux communautés à faibles revenus et à celles qui sont en situation de précarité énergétique, doivent être mis en place au niveau de l'Union, notamment par la BCE, ainsi que par les États membres, en mettant l'accent, entre autres, sur la santé physique et mentale et en garantissant le droit au relogement des personnes expulsées d'un logement insalubre;

Or. en

Amendement 1162
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson, Isilda Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. demande une réforme fondamentale des règles relatives aux aides d'État, en évitant de prescrire des seuils de revenus étroits à l'échelle de l'Union ou des quotas d'attribution fixes, afin d'encourager des investissements plus importants dans les programmes de logements publics et abordables, en veillant à ce que l'aide publique soit liée à l'accessibilité financière à long terme, à la sécurité de l'occupation et à la valeur sociale; demande des évaluations d'impact spécifiques à chaque pays qui prennent en compte les enjeux et les besoins locaux en matière d'accessibilité

financière;

Or. en

Amendement 1163
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. demande que tous les projets de logement financés par l'Union soient obligatoirement soumis à des évaluations de l'impact sur l'équité en santé, afin de garantir que les ressources soient affectées là où elles peuvent le plus efficacement réduire les disparités en matière de santé et promouvoir la justice sociale; demande instamment l'inclusion de règles d'éligibilité transparentes, de mécanismes de ciblage et de suivi fondés sur l'équité dans tous les programmes de financement concernés;

Or. en

Amendement 1164
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 sexies. invite la Commission à reconnaître les investissements dans le logement comme une priorité dans le contexte des stratégies fiscales nationales et du pacte de stabilité et de croissance; souligne la nécessité d'utiliser l'ensemble des dérogations, clauses et mécanismes de

flexibilité disponibles pour faire en sorte que les États membres puissent financer des mesures visant à rendre le logement abordable et à améliorer l'offre; relève que le traitement spécial des dépenses publiques liées au logement peut aider à concilier le besoin urgent de logements sociaux et abordables avec le maintien de la stabilité fiscale; encourage l'intégration de la politique du logement de manière explicite dans les évaluations des plans budgétaires nationaux au niveau de l'Union afin de soutenir les objectifs sociaux et économiques à long terme;

Or. en

Amendement 1165
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 sexies. souligne que les investissements publics devraient être principalement axés sur les fournisseurs de logements publics, à but non lucratif et à but lucratif limité, et être assortis de conditions claires lorsqu'ils sont associés à des investissements privés, afin d'éviter que le logement ne soit géré comme un actif financier ou une marchandise;

Or. en

Amendement 1166
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 19 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 septies. souligne que les analyses de la soutenabilité de la dette devraient prendre en compte les mesures en matière de logement abordable en tant que politiques structurelles favorisant la croissance et renforçant les perspectives budgétaires; relève que, lors de l'évaluation de l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif (PDE), la Commission et le Conseil devraient considérer les dépenses et les réformes liées au logement abordable comme des facteurs d'atténuation des déséquilibres structurels qui affectent la productivité et la compétitivité;

Or. en

Amendement 1167
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 19 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 octies. demande la réaffectation des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et encourage les États membres à réaffecter les ressources non réclamées de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience (PRR) vers des instruments financiers qui soutiennent la construction de logements abordables et la rénovation du parc de logements existants en partenariat avec les autorités locales; souligne qu'une telle réaffectation permettrait de répondre aux besoins urgents en matière de logement et reconnaît que le logement est un élément essentiel de la reprise économique et de la résilience sociale dans l'ensemble de

l'Union;

Or. en

Amendement 1168
Dirk Gotink, Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1169
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, ***sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements***;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation ***et la distorsion*** au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement***, tout en donnant la priorité au droit à un logement décent et abordable en tant qu'objectif fondamental***; ***demande l'inclusion d'objectifs spécifiques en matière de logement dans les objectifs politiques du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds pour une transition juste, en mettant l'accent sur le logement social et abordable***; demande que les collectivités locales ***et régionales*** bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; ***souligne que ces investissements doivent être liés à l'accessibilité financière à long terme et à la valeur sociale, afin d'éviter la spéculation et de garantir des avantages durables pour les communautés;*** préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, ***et soient utilisés en tant qu'outil visant à renforcer la cohésion sociale et à réduire les inégalités***;

Or. en

Amendement 1170

Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***estime qu'une*** politique de cohésion ***modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence*** entre les régions ***et éviter la fragmentation au sein*** du marché unique***, mais aussi remédier aux problèmes de*** développement urbain ***et*** de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées***, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements***;	20. ***souligne le rôle important que joue la*** politique de cohésion ***dans la réduction des disparités*** entre les régions***, la stimulation de la croissance économique dans l'ensemble de l'Union et le soutien à l'achèvement*** du marché unique***; considère que son potentiel de soutien au*** développement urbain ***et rural, y compris pour remédier aux problèmes*** de logement ***, pourrait être encore renforcé***; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables***, sociaux, coopératifs et à but non lucratif***, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées***; demande à l'Union de collaborer avec les États membres pour renforcer les capacités des acteurs locaux en leur fournissant les connaissances nécessaires pour élaborer des politiques de logement adaptées et personnalisées; demande que les investissements de l'Union soient affectés au logement social, coopératif, public et à but non lucratif***;
	Or. en

Amendement 1171
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; ***note le besoin essentiel de fonds de la politique de cohésion pour soutenir la rénovation et l'amélioration structurelle à grande échelle et à coût élevé des lotissements standardisés construits pendant l'ère soviétique, qui sont nécessaires pour empêcher l'expiration physique du parc de logements dont dépend la majorité des résidents urbains et pour lutter contre la pauvreté énergétique qui en découle;*** préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;

Or. en

Amendement 1172
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***demande qu'une attention particulière soit accordée aux projets de construction et de réhabilitation dans les zones touchées par des catastrophes naturelles, en soulignant l'importance de l'adaptation au climat et de l'aménagement du territoire, y compris l'utilisation efficace des financements du FEDER et du FSE+ pour atténuer les conséquences et assurer un développement résilient et durable;***

Or. en

Amendement 1173
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***demande à la Commission d'exiger, dans le cadre de la révision à mi-parcours et de la future programmation de la politique de cohésion, que les États membres présentent une analyse nationale du déficit de logements et un plan national d'offre de logements fixant des objectifs annuels quantifiés pour les nouvelles constructions, accompagnés de jalons d'autorisation et de mesures d'alignement du financement;***

Or. en

Amendement 1174
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***souligne qu'il importe de veiller à ce que le FEDER et InvestEU fournissent des instruments financiers adéquats pour aider les propriétaires bailleurs, les petits propriétaires et les promoteurs à améliorer le parc immobilier existant, afin d'augmenter la disponibilité de logements abordables sans intervention excessive de l'État;***

Or. en

Amendement 1175
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler

la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein ***du marché unique, mais aussi remédier*** aux problèmes ***de développement urbain et*** de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées***, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements***;

le développement durable, renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale au sein ***de l'Union, réduire les disparités entre les niveaux de développement de ses différentes régions, mais aussi mieux répondre*** aux problèmes de logement ***et à la protection de l'environnement dans le cadre du développement urbain, et créer des liens plus étroits entre ces deux aspects***; demande que les collectivités ***publiques, à but non lucratif et à but lucratif limité*** locales bénéficient d'un soutien financier plus important ***et direct*** pour accroître l'offre de logements publics abordables***, durables et décents*** et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées***, conformément aux obligations contraignantes découlant de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH)***;

Or. en

Amendement 1176
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation

au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***demande la poursuite, le renforcement et une meilleure rationalisation des investissements de la politique de cohésion dans le logement social, l'efficacité énergétique et la rénovation après le succès de la période de programmation 2014-2020 et les investissements prévus pour la période 2021-2027;***

Or. en

Amendement 1177
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait ***non seulement stimuler la croissance,*** promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement**,**

développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées***, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de*** la construction et ***de*** la rénovation de logements;

conformément à l'objectif de développement durable 11 des Nations unies sur les villes et communautés durables; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées***; invite la Commission et les États membres à fixer des objectifs contraignants pour*** la construction et la rénovation de logements ***publics et abordables, en veillant à ce qu'au moins 60 % des investissements dans le logement financés par l'Union soient réservés à des projets publics, coopératifs et sans but lucratif***;

Or. en

Amendement 1178
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace

et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;

et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***invite les États membres à allouer, dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel, des fonds spécifiques provenant des fonds de cohésion et des fonds sociaux pour l'adaptation des logements accessibles et la construction de nouveaux logements accessibles;***

Or. en

Amendement 1179
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les

investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***demande que les fonds de la politique de cohésion continuent à contribuer à des investissements plus efficaces et plus ciblés en matière d'efficacité énergétique et de rénovation, y compris pour les propriétaires privés;***

Or. en

Amendement 1180
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de

la rénovation de logements;	la rénovation de logements; ***encourage l'utilisation du FEDER et du FSE+ pour développer des projets de logements durables et abordables, y compris des projets d'aide à l'autonomie pour les personnes handicapées;***

Or. en

Amendement 1181
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements; ***invite instamment les États membres à adopter des objectifs pluriannuels en matière de construction de logements sociaux;***

Or. en

Amendement 1182
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi remédier aux problèmes de développement urbain et de logement; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;	20. estime qu'une politique de cohésion modernisée devrait non seulement stimuler la croissance, promouvoir la convergence entre les régions et éviter la fragmentation au sein du marché unique, mais aussi ***fournir des instruments financiers qui peuvent contribuer à*** remédier aux problèmes de développement urbain et de logement***, sans empiéter sur les compétences des États membres***; demande que les collectivités locales bénéficient d'un soutien financier plus important pour accroître l'offre de logements publics abordables, et que les États membres soient encouragés à garantir l'utilisation efficace et transparente des financements de l'Union à tous les niveaux de gouvernance, qu'il s'agisse de l'échelon national, régional ou local; préconise que les investissements de l'Union respectent les mesures d'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, sans imposer de charges disproportionnées et inutiles aux acteurs de la construction et de la rénovation de logements;

Or. en

Amendement 1183
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 bis. invite instamment les États membres et la Commission à redoubler d'efforts pour garantir le droit des personnes handicapées à une vie autonome, comme le prévoit l'article 19 de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et comme le prévoit la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour la période 2021-2030; souligne que le recours persistant aux soins en institution pour les personnes handicapées, souvent en raison d'un manque de logements accessibles et appropriés, représente une violation de leurs droits fondamentaux et de leur dignité; invite les États membres à augmenter de manière significative l'offre de logements accessibles et abordables, et souligne la nécessité de garantir un investissement adéquat dans les services d'assistance personnelle et l'aide de proximité afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de manière autonome et de participer pleinement à la société;

Or. en

Amendement 1184
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne l'importance d'introduire une vérification systématique de l'accessibilité à tous les stades de la conception, de la rénovation et de la construction des logements, en veillant à ce que l'accessibilité, l'adaptabilité et l'inclusion soient intégrées en tant que critères standard dans les pratiques d'urbanisme et de construction, favorisant

ainsi des environnements de vie véritablement inclusifs dans l'ensemble de l'Union; souligne que l'accessibilité des logements est une condition préalable à la pleine participation sociale des personnes handicapées; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les programmes de logement nationaux et européens comportent des objectifs spécifiques en matière d'accessibilité, de conception universelle et d'autonomie;

Or. en

Amendement 1185
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que tous les logements sociaux et abordables, qu'ils soient nouveaux ou rénovés, répondent à des normes élevées en matière d'efficacité énergétique, de durabilité environnementale, de qualité de l'air intérieur, de lumière naturelle et d'espace suffisant par personne; souligne que le logement doit offrir des conditions de vie saines, sûres et dignes, conformément aux objectifs climatiques de l'Union et aux normes européennes de qualité de vie;

Or. en

Amendement 1186
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande le déploiement effectif du «Fonds social pour le climat» afin d'accélérer les rénovations et l'accès à des logements abordables, économes en énergie et sains; invite la Commission à donner des orientations et à recommander aux États membres de mettre en œuvre des «primes énergétiques» afin de garantir l'égalité d'accès à un logement économe en énergie pour tous, indépendamment des revenus;

Or. en

Amendement 1187
Nikolina Brnjac

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne la nécessité d'intégrer plus étroitement le Fonds social pour le climat (FSC) aux instruments de la politique de cohésion, notamment en soutenant les investissements dans le logement social et abordable et l'aide ciblée aux jeunes pour leur proposer des loyers abordables par le biais d'une aide directe au revenu;

Or. en

Amendement 1188
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. considère que la stratégie pour une vague de rénovations devrait être intégrée dans les programmes de coopération réguliers afin d'en assurer la continuité;

Or. en

Amendement 1189
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. invite la Commission à veiller à ce que les investissements dans le logement social et abordable soient reconnus comme contribuant positivement aux objectifs climatiques; souligne que le taux actuel de 0 % de contribution au climat attribué au logement abordable dans l'annexe I du règlement portant dispositions communes (RPC) compromet gravement la capacité des États membres à atteindre les objectifs obligatoires de 30 % de dépenses du FEDER en faveur du climat, limitant ainsi les investissements indispensables dans le secteur du logement; souligne que l'absence de coefficient de contribution climatique pour les logements abordables dans le cadre financier pluriannuel conduit les États membres à détourner des ressources d'autres objectifs politiques essentiels; appelle à une réévaluation équilibrée des coefficients de contribution climatique afin d'éviter les conséquences négatives imprévues et de garantir la

disponibilité d'un financement adéquat pour le logement social et abordable; demande à la Commission de mettre en œuvre cette disposition dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028-2034;

Or. en

Amendement 1190
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne que le soutien public aux projets de logement devrait être lié à des stratégies de développement urbain et régional durables et inclusives, fondées sur la bonne gouvernance, ainsi qu'à des conditions sociales strictes, y compris l'accessibilité à long terme, le respect des droits des travailleurs, le respect des conventions collectives, la protection contre la revente spéculative et le respect des engagements environnementaux;

Or. en

Amendement 1191
Nikolina Brnjac

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. appelle à allouer des ressources du FSE + pour soutenir des mesures complémentaires, telles que des indemnités de logement et des initiatives

en matière d'intégration sociales liées au logement abordable;

Or. en

Amendement 1192
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. demande instamment à la Commission de fournir des orientations supplémentaires aux États membres en ce qui concerne l'utilisation d'approches plurifonds de l'Union pour faciliter des investissements globaux dans le logement social et abordable, ainsi que dans les infrastructures et les services associés;

Or. en

Amendement 1193
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les

investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; ***souligne le rôle clé que la BEI peut jouer avec les banques nationales de développement et les institutions financières internationales (IFI) dans la réduction des risques liés aux projets d'investissement visant à fournir des logements sociaux et abordables, et invite la Commission européenne, dans le cadre de l'achèvement en temps voulu de son examen des règles de l'Union en matière d'aides d'État, à promouvoir leur travail via l'échange de bonnes pratiques;*** accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1194
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme ***les*** logements abordables ***pour les professions essentielles***, ***les*** logements étudiants et ***les*** résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme ***le développement de*** logements abordables, ***de*** logements étudiants et ***de*** résidences pour personnes âgées; ***souligne que les investissements soutenus par la BEI doivent donner la priorité à l'accessibilité financière à long terme et être liés à des conditions sociales, notamment la protection contre la revente spéculative et le respect des droits des travailleurs dans la construction; demande notamment à la BEI d'élargir l'accès des ménages vulnérables à des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, assortis de garanties de l'Union***; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;
	Or. en

Amendement 1195
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***soutient*** le rôle ***joué par la BEI pour mobiliser*** des fonds publics et ***des financements*** privés en faveur du secteur du logement abordable; ***approuve*** le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable ***et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place*** d'une plateforme d'investissement paneuropéenne***, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement,*** dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement ***et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices***, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; ***accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne***;	21. ***reconnaît*** le rôle ***complémentaire de la Banque européenne d'investissement (BEI) et des banques et institutions nationales de développement dans la mobilisation*** des fonds publics et ***l'effet de levier des financements*** privés en faveur du secteur du logement abordable***, et souligne la nécessité d'une approche équilibrée et complémentaire; souligne que*** le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable ***devrait être mis en œuvre en partenariat avec les institutions nationales de financement du logement, en s'appuyant sur leur expertise de longue date et leurs connexions régionales dans le domaine du financement du logement abordable et social; soutient le développement*** d'une plateforme d'investissement paneuropéenne dans le but d'augmenter les financements ***disponibles*** en faveur du secteur du logement, tout en ***réaffirmant que cette plateforme devrait être développée sur la base d'un modèle d'architecture ouverte, garantissant la participation significative et efficace des banques et institutions nationales de développement; souligne que, pour garantir la diversité et l'équilibre de tous les canaux de diffusion, les banques et institutions nationales de développement devraient être impliquées dès le départ dans le développement de tout portail ou outil au niveau de l'Union***;

Or. en

Amendement 1196
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; ***souligne le rôle clé que la BEI peut jouer avec les banques nationales de développement et les institutions financières internationales (IFI) dans la réduction des risques liés aux projets d'investissement visant à fournir des logements sociaux et abordables, et invite la Commission européenne à promouvoir leur travail par l'échange de bonnes pratiques;*** accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme

d’investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1197
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d’action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d’accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d’une plateforme d’investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d’augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d’aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d’action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d’investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu’élément constitutif de la plateforme d’investissement paneuropéenne;	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d’action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d’accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d’une plateforme d’investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d’augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d’aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d’action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d’investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; ***demande que la plateforme donne la priorité aux petits projets et aux projets régionaux afin de renforcer les économies locales et d’éviter la concentration des fonds entre les mains de grands promoteurs multinationaux;*** appuie la création du portail en ligne «Des logements

plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne***, à condition qu'il apporte une réelle valeur pratique aux municipalités et aux citoyens et qu'il ne reste pas un simple outil de communication symbolique***;

Or. en

Amendement 1198
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les

professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne; ***appelle à explorer la mise en place d'une plateforme de financement européenne visant à accroître le financement et la titrisation pour le secteur du logement, tout en maintenant son statut de banque d'investissement et en sauvegardant le statut triple A;***

Or. en

Amendement 1199
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider

les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne; ***demande à la BEI d'élargir l'échelle et la portée géographique de ses financements liés au logement, en ne se concentrant pas exclusivement sur l'efficacité énergétique et les critères de durabilité, mais en prenant également en compte les besoins et les priorités locales;***

Or. en

Amendement 1200
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la

durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne; ***souligne la priorité accordée par la BEI au financement de l'offre de logements en tant que fondement de la cohésion sociale et de la compétitivité de l'Union, notamment en renforçant la coopération avec les banques et institutions nationales;***

Or. en